



Police cantonale
Police judiciaire
Nordring 30
Case postale 7571
3001 Berne

Statistique de la criminalité 2013

Table des matières

1	Introduction	6
2	Aperçu.....	9
2.1	Infractions selon la loi.....	9
2.1.1	Répartition des infractions selon la loi	9
2.1.2	Élucidations et évolution des infractions selon la loi	10
2.2	Infractions du Code pénal (CP)	10
2.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP)	10
2.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions	11
2.2.3	Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)	12
2.3	Infractions selon la répartition géographique	13
2.3.1	Code pénal (CP)	13
2.3.1.1	Fréquence (‰) par arrondissement administratif	13
2.3.1.2	Fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif	14
2.3.1.3	Fréquence (‰) par commune	15
2.3.1.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	16
2.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	17
2.3.2.1	Fréquence (‰) par arrondissement administratif	17
2.3.2.2	Fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif	18
2.3.2.3	Fréquence (‰) par commune	19
2.3.2.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	20
2.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	21
2.3.3.1	Fréquence (‰) par arrondissement administratif	21
2.3.3.2	Fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif	22
2.3.3.3	Fréquence (‰) par commune	23
2.3.3.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	24
2.4	Prévenus selon la loi	25
2.4.1	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi	25
2.4.1.1	Code pénal (CP)	25
2.4.1.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	26
2.4.1.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	26
2.4.2	Nationalité des prévenus selon la loi (Suisse/étrangers selon le statut de séjour)	27
2.4.3	Nationalité selon la loi et le statut de séjour	28
2.4.3.1	Code pénal (CP)	29
2.4.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	30
2.4.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	31
2.4.4	Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	33
2.4.4.1	Code pénal (CP)	33
2.4.4.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	33
2.4.4.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	34
2.4.5	Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)	34
3	Partie détaillée.....	35
3.1	Infractions de violence.....	35

3.1.1	Infractions de violence: répartition selon le type de violence	35
3.1.2	Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	36
3.1.3	Infractions de violence selon l'endroit.....	37
3.1.3.1	Infractions de violence selon l'endroit: public–privé	37
3.1.3.2	Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées	37
3.1.4	Infractions de violence selon l'instrument.....	38
3.1.4.1	Homicides, y c. tentatives	38
3.1.4.2	Lésions corporelles graves	39
3.1.5	Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité	40
3.1.6	Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe	41
3.2	Violences domestiques.....	42
3.2.1	Violences domestiques: répartition selon l'infraction.....	42
3.2.2	Violences domestiques: évolution des infractions.....	43
3.2.3	Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	44
3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle.....	45
3.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	45
3.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	45
3.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit	46
3.4	Infractions contre le patrimoine.....	47
3.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	47
3.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	48
3.5	Brigandage	49
3.5.1	Brigandage selon l'instrument	49
3.5.2	Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	49
3.6	Vol	50
3.6.1	Répartition selon le type de vol	50
3.6.2	Type de vol: élucidations et évolution des infractions	50
3.6.3	Vol par effraction selon l'endroit	51
3.6.3.1	Vol par effraction selon l'endroit: public–privé.....	51
3.6.3.2	Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	52
3.7	Vol de véhicule.....	53
3.7.1	Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule.....	53
3.7.2	Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	53
3.8	Dommmages à la propriété.....	54
3.8.1	Dommmages à la propriété: répartition selon le contexte	54
3.8.2	Dommmages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions	54
3.8.3	Vandalisme selon le mode opératoire	55
3.8.4	Vandalisme selon l'endroit ou l'objet	56
3.9	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	57
3.9.1	Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction.....	57
3.9.2	Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	58
3.9.3	Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction	59
3.9.3.1	Consommation par substances	59
3.9.3.2	Trafic par substances	60
3.9.4	Loi sur les stupéfiants: prévenus	60
3.9.4.1	Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	60

3.9.4.2	Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	60
3.9.4.3	Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile	61
3.9.5	Décès dus à la drogue: évolution	62
3.9.6	Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants	63
3.10	Loi sur les étrangers (LEtr).....	64
3.10.1	Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction	64
3.10.2	Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions	65
4	Évolution.....	66
4.1	Tableaux	66
4.1.1	Infractions selon la loi	66
4.1.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions	67
4.1.3	Code pénal: Infractions par arrondissement administratif	68
4.1.4	Code pénal: Infractions par commune	69
4.1.5	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	70
4.1.6	Loi sur les stupéfiants: Infractions par arrondissement administratif	70
4.1.7	Loi sur les stupéfiants: Infractions par commune	71
4.1.8	Infractions à la loi sur les étrangers.....	72
4.1.9	Loi sur les étrangers: Infractions par arrondissement administratif.....	73
4.1.10	Loi sur les étrangers: Infractions par commune	74
4.1.11	Infractions de violence	75
4.1.12	Infractions de violence domestique	76
4.1.13	Infractions contre le patrimoine	77
4.2	Graphiques.....	78
4.2.1	Infractions selon la loi	78
4.2.2	Code pénal: sélection de titres	78
4.2.3	Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	79
4.2.4	Infractions contre l'intégrité sexuelle	79
4.2.5	Infractions contre le patrimoine	80
4.2.6	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	80
5	Suppléments cantonaux en fonction des besoins.....	81
5.1	Événements cantonaux	81
5.2	Infractions à des lois cantonales et à des ordonnances.....	82
6	Glossaire méthodologique.....	84
6.1	Introduction.....	84
6.2	Définitions	84
6.2.1	Le cas/l'affaire.....	84
6.2.2	L'infraction.....	84
6.2.3	L'infraction élucidée/la personne prévenue	84
6.2.4	La personne lésée	84
6.2.5	La population résidente permanente	84
6.2.6	Etat des communes	85
6.3	Principes d'exploitation des données	85

6.3.1	Statistique de sortie	85
6.3.2	Principe du lieu de commission de l'infraction	85
6.3.3	Comptage des personnes ou comptage unique.....	85
6.4	Chiffres clés	85
6.4.1	Chiffres absolus	85
6.4.2	Chiffres relatifs.....	85
6.4.3	Graphiques	86
7	Index des tableaux.....	87
8	Index des figures.....	88

1 Introduction

Généralités

La statistique policière de la criminalité applique depuis 2009 (Berne depuis 2008) des principes de saisie et d'évaluation unitaires dans tous les cantons. Le fait que, dans un cas enregistré au niveau policier, tous les actes punissables sont recensés statistiquement en constitue la caractéristique essentielle. Ainsi, par exemple, une affaire de conflit de voisinage peut contenir les actes punissables suivants: dommages à la propriété, injures, menaces et enfin voies de fait. Quatre actes punissables sont mentionnés dans la statistique policière de la criminalité pour une unique affaire.

Le rapport annuel de la SPC compte cinq parties: à la suite de l'introduction, la deuxième partie comporte un aperçu général des lois touchant au droit pénal (code pénal, loi sur les stupéfiants, loi sur les étrangers ainsi que d'autres lois accessoires fédérales). Dans la troisième partie, différents domaines thématiques d'un intérêt public particulier sont approfondis. La quatrième partie présente des tableaux et graphiques permettant une comparaison sur plusieurs années. La cinquième partie, enfin, contient les événements cantonaux et les infractions aux lois et aux ordonnances cantonales

Aperçu

En 2013, ce sont 85'477 (année précédente: 88'073) actes touchant aux lois fédérales (infractions) qui ont été enregistrés au total dans le canton de Berne. Parmi ces infractions, 78,6% (67'222) relèvent du code pénal, 15,9% (13'590) de la loi sur les stupéfiants, 3,5% (3'011) de la loi sur les étrangers et 1,9% (1'654) sur d'autres lois accessoires fédérales. Ces chiffres ne prennent pas en considération les infractions aux lois cantonales ou à la loi sur la circulation routière (LCR).

Le nombre total d'infractions au code pénal (CP) a diminué de 3% (-1'782) comparé à l'année précédente. Cette diminution est principalement due à la baisse des infractions contre le patrimoine (-567), des actes punissables envers l'autorité publique (-554) ainsi que des actes punissables contre la vie et l'intégrité corporelle (-265).

En rapprochant le nombre d'infractions selon le CP au nombre d'habitants (nombre d'infractions enregistrées pour 1'000 habitants), il y a lieu, dans le canton de Berne, de mentionner les villes de Berne (167,7 sur 1'000 habitants), Biel/Bienne (162,2) ainsi qu'Interlaken (224,0) comme étant fortement touchées par la criminalité. Tandis que le taux élevé de criminalité à Berne et à Biel/Bienne pourrait être dû à la fonction de centre ou d'agglomération, à Interlaken, le rôle de destination touristique et les très bonnes infrastructures en matière de circulation pourraient en première ligne expliquer le taux élevé de délits pour 1'000 habitants.

Taux d'élucidation

Le taux d'élucidation qui s'élève à 24,8% (année précédente 26%) se présente de manière très variée dans les différents domaines partiels. Les raisons principales relèvent d'une part de la fixation des priorités au niveau policier et d'autre part des caractéristiques particulières des types d'infractions en question.

Le taux d'élucidation est élevé (82,3%) en ce qui concerne les infractions contre la vie et l'intégrité corporelle ainsi que celles contre l'intégrité sexuelle (84,3%), ce qui est notamment dû au fait que la victime connaît souvent le prévenu.

Le taux d'élucidation de 15,0% (année précédente 14,3%) des infractions contre le patrimoine est fortement influencé par différents facteurs. Avec 76,8% (51'635) les infractions contre le patrimoine constituent le plus grand groupe de l'ensemble des infractions et les enquêtes dans les différents

types d'infractions sont par nature compliquées. Ainsi par exemple, les auteurs de dommages à la propriété (p. ex. sprayages) ne peuvent souvent être identifiés que moyennant un très grand investissement. Les investigations à l'encontre de groupes de cambrioleurs agissant au niveau international, extrêmement mobiles, s'avèrent encore plus complexes et plus volumineuses.

Comme prévu, les taux d'élucidation des infractions à la loi sur les stupéfiants ou à la loi sur les étrangers sont, à raison de 98,4% et 100%, en revanche élevés ; en effet, la découverte et l'enregistrement de ces infractions sont largement liés aux activités de contrôle de la police.

Prévenus

Dans le canton de Berne, les hommes entre 18 et 30 ans se font particulièrement remarquer au niveau policier. Au cours des années 2010 à 2012 une forte diminution des infractions au CP commises par des mineurs avait été enregistrée. En 2013, une diminution a été également relevée, mais elle est minime (-0,9%). Par contre, une différence se montre entre les garçons et les filles: alors que le nombre de prévenus masculins a diminué de 4,4% (à 752), le nombre de filles dénoncées a augmenté de 7,6% (à 355). En ce qui s'agit des dénonciations des mineurs pour infractions à la loi sur les stupéfiants (LStup) qui ont augmenté de 13,8%, le développement est distinct: le nombre de filles dénoncées a augmenté de 44.1% (à 134), celui des garçons de 8,5% (à 575).

L'année dernière, 9,4% des personnes prévenues avaient été dénoncées pour cinq infractions au moins (année précédente: 10,5%).

Les prévenus qui n'ont pas la nationalité suisse sont différenciés en fonction de leur titre juridique de séjour. Il est important d'analyser les chiffres de manière différenciée compte tenu de la loi ou de l'élément constitutif de l'infraction. Le pourcentage de prévenus étrangers ayant commis des infractions pénales est de 47,4% (année précédente 45,5%). Le nombre de prévenus dans le domaine de l'asile a nettement diminué (CP: -23,4%, LStup: -24,6%). Par contre, le nombre des autres prévenus étrangers non domiciliés en Suisse (touristes ou personnes séjournant illégalement) a à nouveau augmenté, soit, CP: +16,7%, LStup: +11,4%.

Actes punissables violents

Une catégorisation simplifiée en fonction du recours à une violence grave ou à une violence d'intensité moyenne (tentatives d'actes de violence incluses) est effectuée dans la SPC pour obtenir une pondération des différents actes de violence. Le nombre total d'actes punissables violents a augmenté de 9%. Les actes de violence grave ont diminué de 8% (-14 actes) et les actes de violence d'intensité moyenne de 12% (-443 infractions).

3,4% des actes de violence sont à attribuer à la catégorie de violence grave. En font partie les homicides (10 accomplis/8 tentatives), les lésions corporelles graves (78) et les viols (55). Pour la première fois depuis 2008 (introduction de la SPC dans le canton de Berne) le nombre des lésions corporelles graves a diminué.

S'agissant des actes de violence d'intensité moyenne, ce sont en particulier les voies de fait (1'140 actes punissable) et les lésions corporelles simples (641 actes punissables) qui pèsent dans la balance. Dans les deux catégories d'infractions, les dénonciations ont diminué de 10% par rapport à l'année précédente. Les cas de menace/violence à l'encontre des fonctionnaires ont nettement diminué (-21%). Par contre une augmentation a été relevée en ce qui concerne les brigandages (+16%) et les rixes (+11%).

Dans le domaine de la violence domestique 1'348 infractions ont été enregistrées dans le canton de Berne en 2013, 8% de moins que l'année précédente. Un taux de 81% revient aux relations de couple (y compris les ex).

Actes punissables d'ordre sexuel

Le nombre d'infractions d'ordre sexuel (605) n'a quasiment pas changé par rapport à celui de l'année précédente (+1%). Alors que le nombre de viols a légèrement augmenté (+6%), celui des contraintes sexuelles a nettement diminué (-46%). Le nombre d'actes d'ordre sexuel avec des enfants a légèrement diminué de (-5%). Le nombre de dénonciations pour pornographie a fortement augmenté (+38%, 165).

Infractions contre le patrimoine

Le nombre des infractions est resté pratiquement inchangé (-1%) par rapport à l'année précédente. Elles représentent le taux de loin le plus élevé des actes punissables contre le CP enregistrés au niveau policier (76,8%). Les deux-tiers concernent les vols (y compris les vols de véhicules).

Une légère diminution a été enregistrée dans l'ensemble pour les vols (-3%). Ont entre-autres diminué les effractions dans des véhicules (-12%) ainsi que les vols à la tire (-9%). Une diminution importante a été relevée en ce qui concerne les vols dans des véhicules (-23%). Par contre, le nombre de vols par effraction a à nouveau augmenté (+8%). Au total, 6'202 vols par effraction ont été relevés. Il s'agit de la valeur la plus élevée depuis l'introduction de la SPC en 2008.

Les dommages à la propriété représentent un autre taux important d'infractions contre le patrimoine, avec un total de (14'810). Près de la moitié des cas est liée à des vols par effraction ainsi qu'à des cas de vandalisme. L'année dernière 7'109 cas de vandalisme ont été dénoncés, ce qui représente le nombre le plus bas depuis l'introduction de la SPC en 2008.

A la suite de la hausse sensible de l'année précédente, une diminution a été enregistrée en 2013 au niveau de l'obtention abusive de données (-29%). Il convient de mentionner en particulier la hausse monumentale des cas de chantages (de 18 à 138 actes punissables), qui est due auxdits "Chevaux de Troie Police".

Loi sur les stupéfiants

En 2013, au total 13'590 infractions à la loi sur les stupéfiants ont été enregistrées, 7% de moins que l'année précédente. Dans plus de 90% des cas, il s'agit de dénonciation pour consommation ou possession. Le taux d'élucidation très élevé est notamment dû au fait que la délinquance en matière de stupéfiants relève, au plan policier, de la criminalité classique contre laquelle la police mène des investigations de sa propre initiative, et qui ne repose que dans de rares cas sur des renseignements fournis par des tierces personnes. Cela explique également les variations localement importantes parfois en comparaison avec l'année précédente. Partant du nombre de délits, les points forts de la délinquance en matière de stupéfiants se situent à Berne et à Biel/Bienne.

Loi sur les étrangers

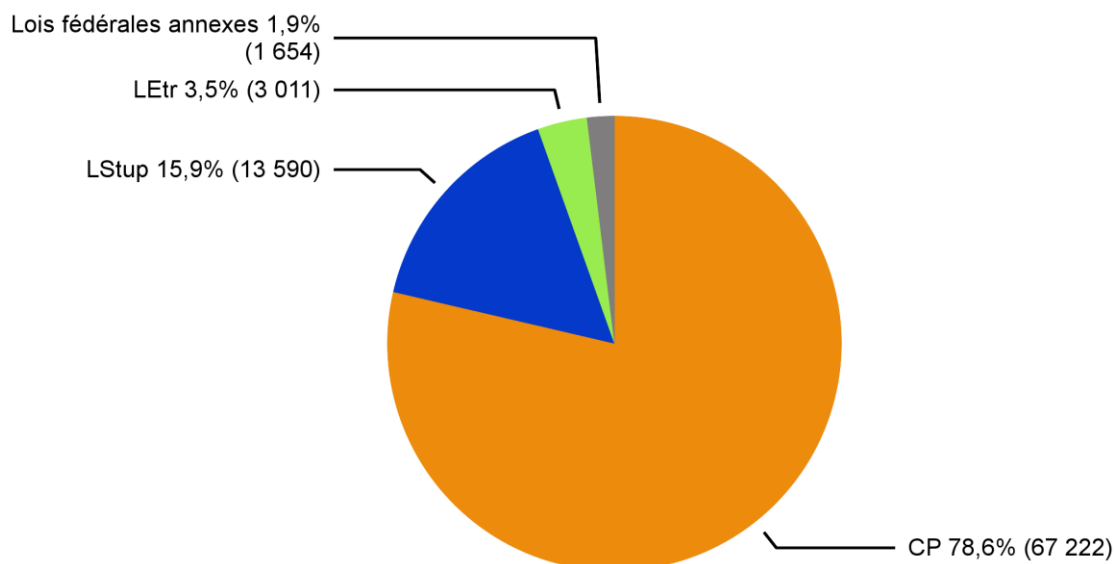
Le nombre des dénonciations pour infraction à la loi sur les étrangers a augmenté à 3'011 (+6%). Cela représente le nombre le plus élevé depuis l'introduction de la SPC en 2008. Comme prévu, la majeure partie des infractions concerne les entrées illégales ou les séjours illégaux en Suisse (67%, 2'015 actes punissables). Concernant le taux d'élucidation, il est renvoyé en substance aux explications relatives à la délinquance en matière de stupéfiants.

2 Aperçu

2.1 Infractions selon la loi

2.1.1 Répartition des infractions selon la loi

Répartition des infractions selon la loi



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers (LEtr) sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité. Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, y compris les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui eux figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

Par ailleurs, en fonction des règles de compétences cantonales, diverses lois fédérales annexes ne sont pas du ressort de la police cantonale (p.ex. la loi sur les transports est souvent de la compétence de la police ferroviaire). Il faut donc partir du principe que certaines infractions aux lois fédérales annexes ne tombent pas dans la statistique policière de la criminalité, mais sont envoyées directement aux autorités judiciaires compétentes.

2.1.2 Éruditions et évolution des infractions selon la loi

Éruditions et évolution des infractions selon la loi

	2012		2013		Différence
	Infractions	Éruditions	Infractions	Éruditions	
Code pénal (CP)	69 004	26,0%	67 222	24,8%	-3%
Loi sur les stupéfiants (LStup) ¹	14 596	98,3%	13 590	98,4%	-7%
Loi sur les Étrangers (LEtr)	2 828	100,0%	3 011	100,0%	6%
Autres lois fédérales annexes	1 645	93,1%	1 654	93,3%	1%

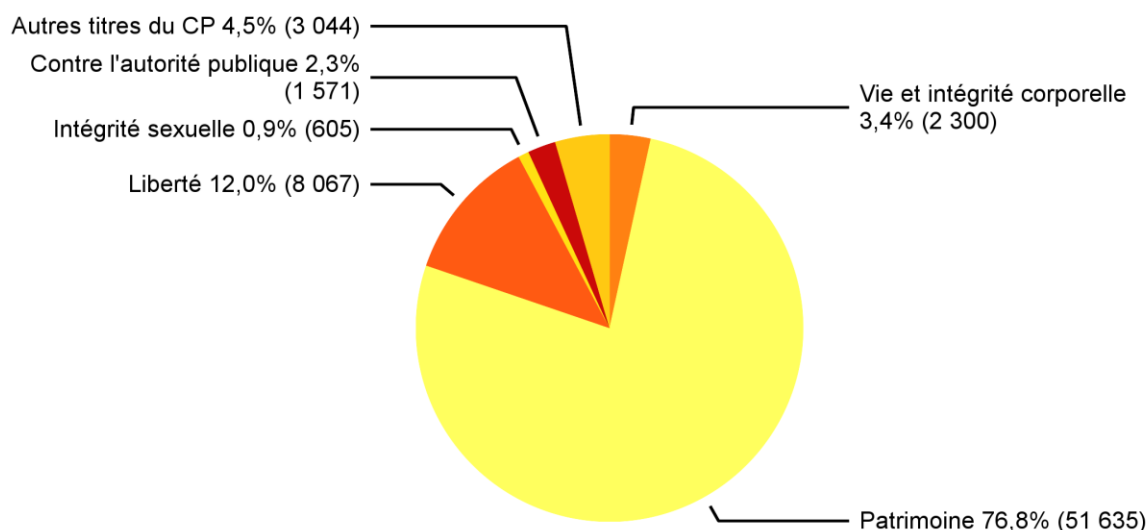
© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 1: Éruditions et évolution des infractions selon la loi

2.2 Infractions du Code pénal (CP)

2.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

Répartition selon les titres du Code pénal



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal

Pour une question de clarté, seuls les titres les plus fréquents du Code pénal et une sélection des principales infractions sont représentés. Les articles 114 (2012: 1 infraction; 2013: 0 infraction) et 115 (2012: 0 infraction; 2013: 0 infraction) n'ont pas été pris en considération, pour préserver la comparabilité des données avec celles des tableaux sur les actes de violence.

En ce qui concerne les violations de domicile, il faut tenir compte du fait qu'une grande part de ces dernières sont dénoncées en relation avec l'infraction de vol (notamment de vol par effraction). Même dans ce cas, elles sont classées

¹ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excède pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans le graphique/tableau ci-dessus qui concerne uniquement les dénonciations.

parmi les infractions contre la liberté et incluses dans le total de ces dernières. Les données détaillées ne comprennent à l'inverse que les violations de domicile qui ne sont pas liées à un vol.

2.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions

	2012		2013		Diffé- rence
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	
Total général du Code pénal	69 004	26,0%	67 222	24,8%	-3%
Total vie et intégrité corporelle	2 565	81,9%	2 300	82,3%	-10%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	5	100,0%	10	80,0%	100%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	14	100,0%	8	50,0%	-43%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	94	61,7%	78	52,6%	-17%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	710	80,0%	641	76,6%	-10%
Total patrimoine	52 202	14,3%	51 635	15,0%	-1%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	26 339	16,0%	25 653	16,9%	-3%
dont vol par effraction	5 761	8,7%	6 202	8,6%	8%
dont vol à l'arrachée	160	12,5%	170	12,9%	6%
Vol de véhicule (Art. 139) ²	7 655	2,7%	7 589	2,4%	-1%
Brigandage (Art. 140)	294	27,9%	341	33,7%	16%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	7 524	11,4%	7 119	12,2%	-5%
Escroquerie (Art. 146)	1 003	67,1%	1 058	62,3%	5%
Extorsion et chantage (Art. 156)	18	72,2%	138	11,6%	667%
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	114	99,1%	132	96,2%	16%
Total honneur, domaine secret ou privé	1 541	91,9%	1 377	89,4%	-11%
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	245	86,9%	238	84,0%	-3%
Total liberté	7 853	36,2%	8 067	31,2%	3%
Menaces (Art. 180)	1 040	92,5%	945	93,2%	-9%
Contrainte (Art. 181)	223	91,5%	164	84,8%	-26%
Traite d'êtres humains (Art. 182)	21	100,0%	15	100,0%	-29%
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	30	76,7%	40	77,5%	33%
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	735	86,9%	550	83,8%	-25%
Total intégrité sexuelle	598	81,9%	605	84,3%	1%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	124	91,9%	118	94,1%	-5%
Viol (Art. 190)	52	80,8%	55	89,1%	6%
Exhibitionnisme (Art. 194)	60	63,3%	56	58,9%	-7%
Pornographie (Art. 197)	120	96,7%	165	97,0%	38%
Total danger collectif	365	44,4%	335	47,8%	-8%
Incendie intentionnel (Art. 221)	99	22,2%	107	36,4%	8%
Total autorité publique	2 125	95,8%	1 571	96,1%	-26%
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	740	89,6%	586	91,6%	-21%
Total administration de la justice	174	95,4%	191	88,0%	10%
Blanchiment d'argent (Art. 305bis)	36	83,3%	64	70,3%	78%
Autres infractions du Code pénal	1 581	81,5%	1 141	82,6%	-28%

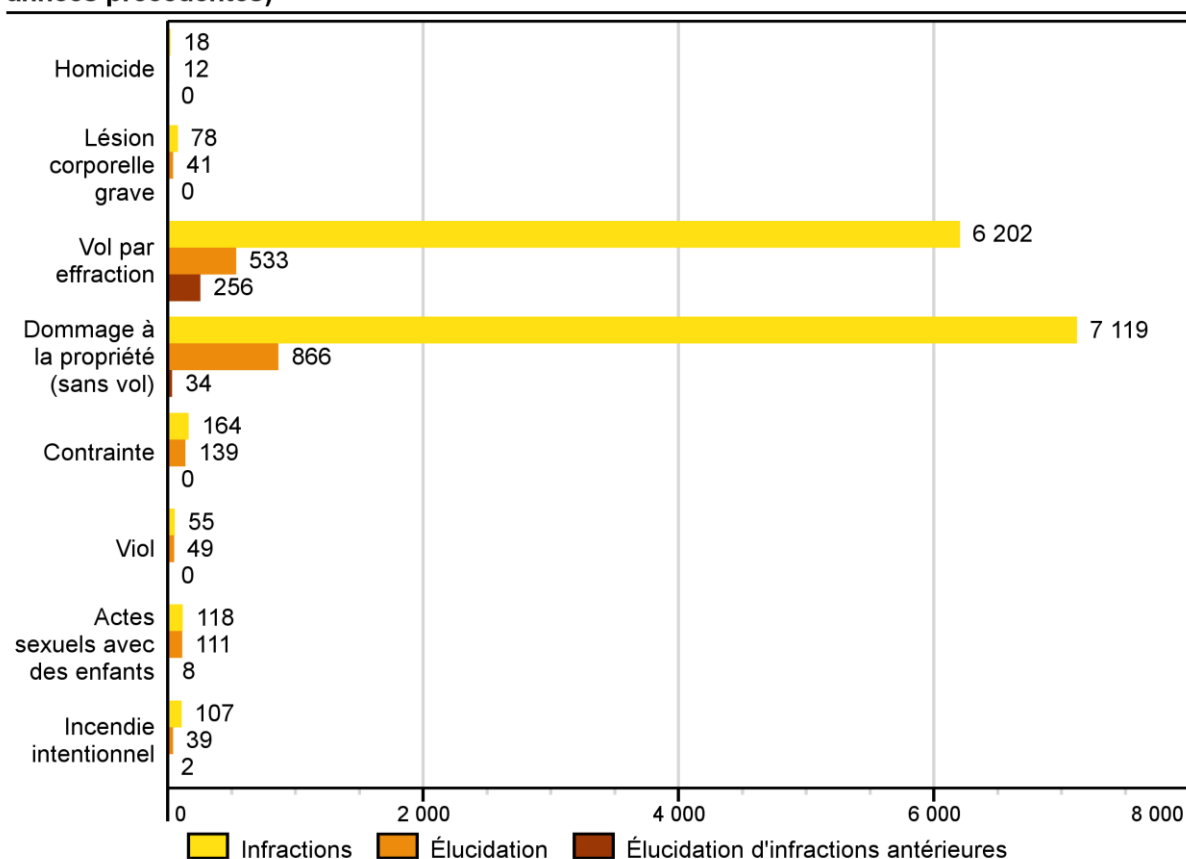
© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions

² Depuis 2013, l'art. 94 LCR "Vol d'usage" n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

2.2.3 Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

L'élucidation d'une infraction peut découler des actes d'enquêtes d'un canton, d'une dénonciation nominale d'un lésé ou d'un témoin, d'une recherche de grande envergure, etc. Le nombre d'élucidations ne peut exprimer ni comment ni par qui l'élucidation a eu lieu. D'autant plus, il ne peut pas servir comme indicateur de l'efficacité du travail policier pour toutes les infractions d'une manière identique.

Par élucidations ultérieures nous entendons les infractions qui ont déjà été exploitées statistiquement dans une année précédente mais dont on a trouvé les personnes prévenues seulement dans l'année civile actuelle.

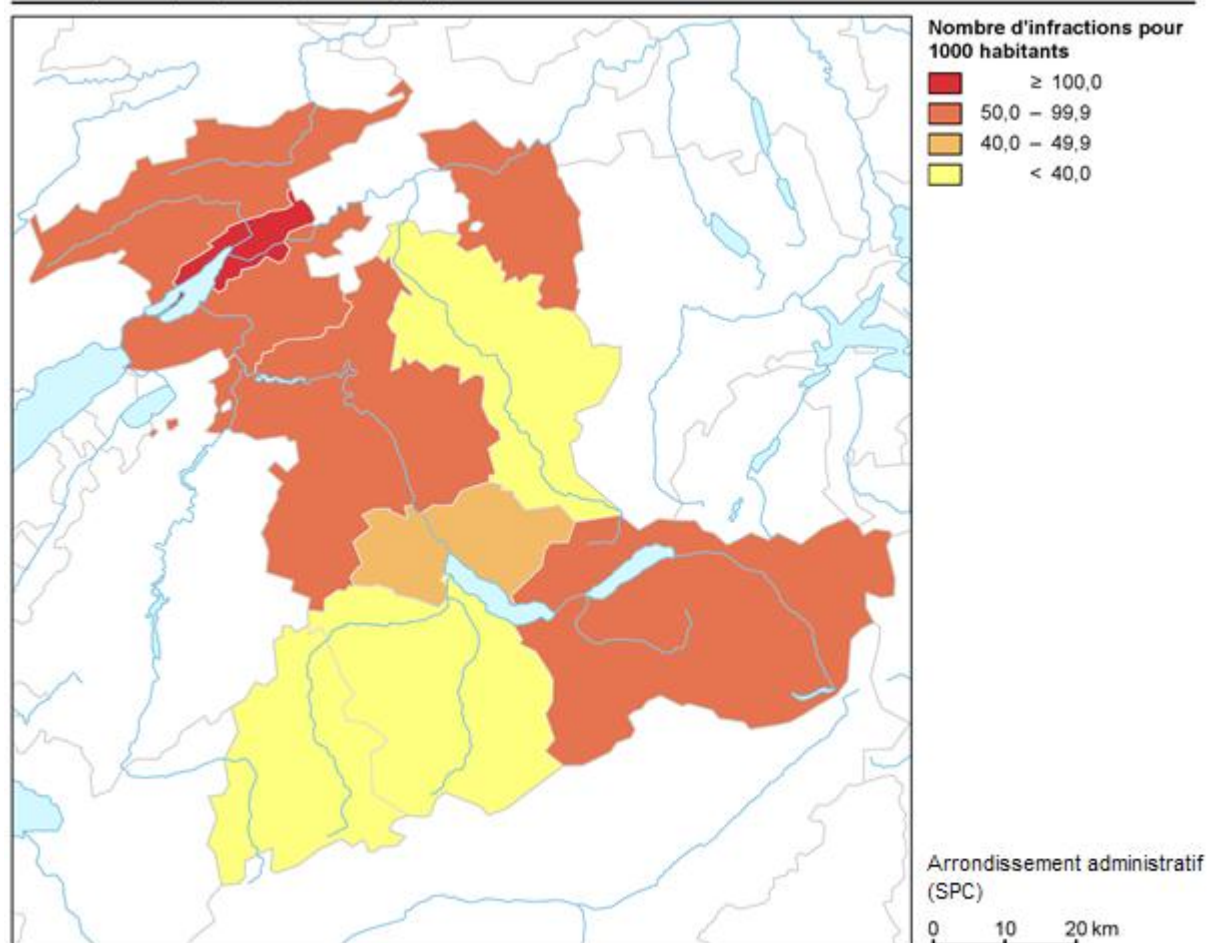
2.3 Infractions selon la répartition géographique

2.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Au moment de comparer ces fréquences, il faut cependant tenir compte de la proportion des pendulaires, qui pèsent d'un poids non négligeable sur la criminalité des grandes villes.

2.3.1.1 Fréquence (‰) par arrondissement administratif

Code pénal (CP): fréquence (‰) par arrondissement administratif



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – SPC (2013), STATPOP (2012)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2014

Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (‰) par arrondissement administratif

2.3.1.2 Fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif

	2012			2013			Différence
	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	
Arrondissement administratif Berne-Mittelland	34 249	390 906	87,6	32 458	395 006	82,2	-5%
Arrondissement administratif Thoun	4 746	104 647	45,4	4 706	104 960	44,8	-1%
Arrondissement administratif Biel/Bienne	11 269	94 577	119,2	11 077	95 718	115,7	-2%
Arrondissement administratif Emmental	3 434	94 137	36,5	3 341	94 525	35,3	-3%
Arrondissement administratif Haute-Argovie	4 002	77 611	51,6	4 177	77 964	53,6	4%
Arrondissement administratif Seeland	3 247	68 962	47,1	3 522	69 501	50,7	8%
Arrondissement administratif Jura bernois	2 901	51 796	56,0	2 626	52 251	50,3	-9%
Arrondissement administratif Interlaken-Oberhasli	2 982	46 481	64,2	2 751	46 648	59,0	-8%
Arrondissement administratif Frutigen et Bas-Simmental	1 427	39 103	36,5	1 420	39 347	36,1	0%
Arrondissement administratif Haut-Simmental et Gessenay	518	16 826	30,8	573	16 697	34,3	11%
Inconnu	229	–	–	571	–	–	149%

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif

2.3.1.3 Fréquence (‰) par commune

Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune

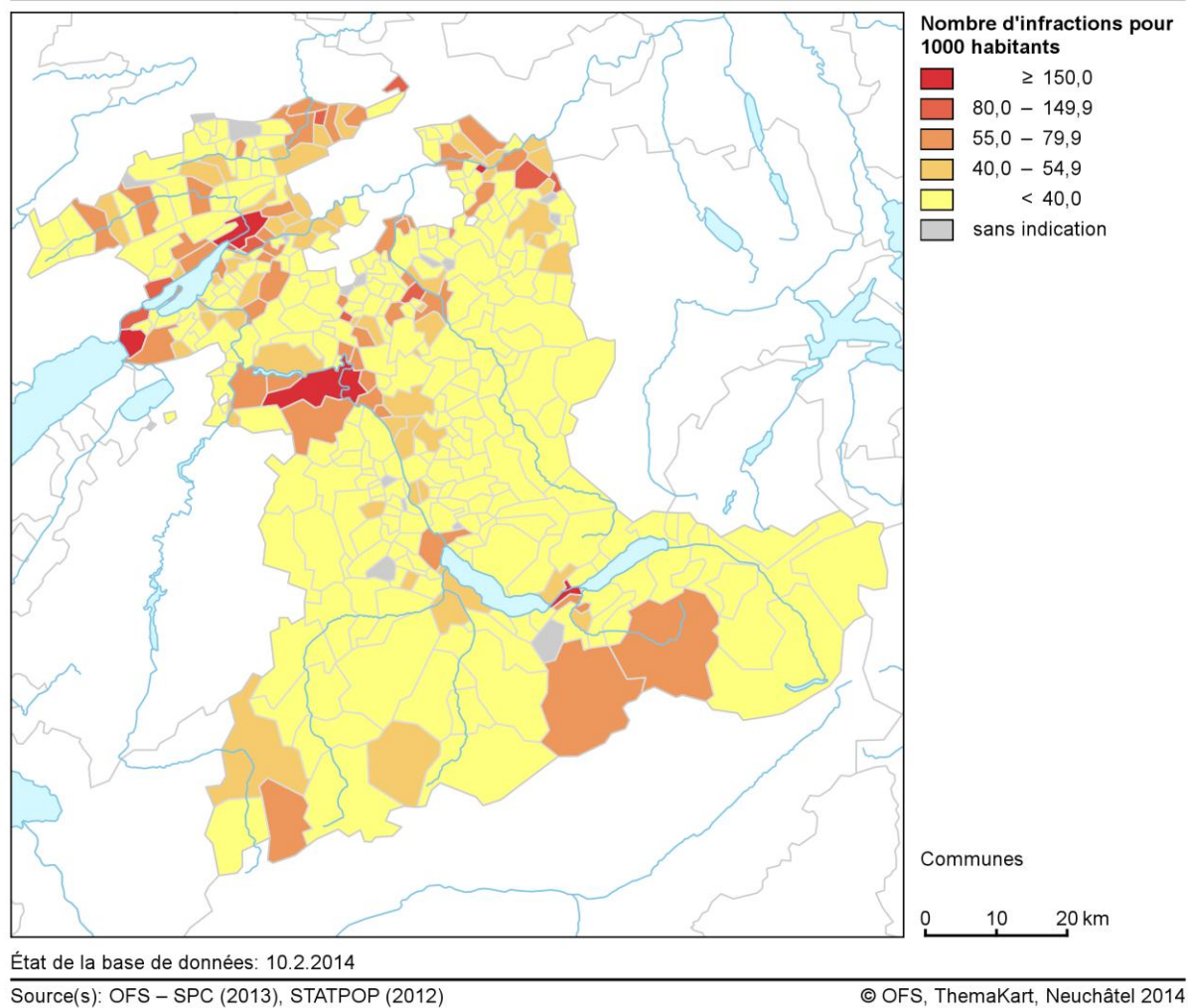


Figure 5: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune

2.3.1.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

	2012			2013			Différence
	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	
Bern	22 652	125 681	180,2	21 383	127 515	167,7	-6%
Biel/Bienne	8 957	51 635	173,5	8 493	52 351	162,2	-5%
Thun	3 039	42 764	71,1	3 016	42 735	70,6	-1%
Köniz	2 452	38 936	63,0	2 418	39 375	61,4	-1%
Ostermundigen	872	15 702	55,5	968	15 871	61,0	11%
Burgdorf	854	15 584	54,8	951	15 659	60,7	11%
Steffisburg	494	15 401	32,1	482	15 515	31,1	-2%
Langenthal	1 320	15 091	87,5	1 550	15 184	102,1	17%
Lyss	940	13 929	67,5	1 000	14 080	71,0	6%
Muri bei Bern	877	12 686	69,1	733	12 675	57,8	-16%
Spiez	599	12 417	48,2	627	12 549	50,0	5%
Münsingen	502	11 355	44,2	464	11 566	40,1	-8%
Worb	599	11 266	53,2	521	11 324	46,0	-13%
Belp	437	10 974	39,8	369	11 108	33,2	-16%
Ittigen	745	10 961	68,0	661	10 997	60,1	-11%
Zollikofen	502	9 796	51,2	582	9 977	58,3	16%
Münchenbuchsee	370	9 780	37,8	373	9 749	38,3	1%
Langnau im Emmental	317	9 085	34,9	283	9 092	31,1	-11%
Wohlen bei Bern	385	8 897	43,3	400	8 901	44,9	4%
Moutier	597	7 480	79,8	508	7 553	67,3	-15%
Herzogenbuchsee	345	6 860	50,3	422	6 868	61,4	22%
Saanen	296	6 920	42,8	310	6 807	45,5	5%
Nidau	570	6 810	83,7	703	6 782	103,7	23%
Schwarzenburg	190	6 718	28,3	125	6 773	18,5	-34%
Frutigen	251	6 712	37,4	214	6 692	32,0	-15%
Heimberg	213	6 461	33,0	222	6 465	34,3	4%
Bolligen	184	6 035	30,5	173	6 021	28,7	-6%
Uetendorf	300	5 944	50,5	224	5 932	37,8	-25%
Urtenen-Schönbühl	298	5 741	51,9	281	5 890	47,7	-6%
Kirchberg (BE)	310	5 602	55,3	300	5 671	52,9	-3%
Unterseen	323	5 505	58,7	271	5 562	48,7	-16%
Interlaken	1 119	5 468	204,6	1 233	5 504	224,0	10%
Sumiswald	101	5 034	20,1	103	5 028	20,5	2%
Konolfingen	255	4 792	53,2	227	4 911	46,2	-11%
Neuenegg	122	4 885	25,0	139	4 880	28,5	14%
Saint-Imier	426	4 817	88,4	389	4 866	79,9	-9%
Vechigen	116	4 691	24,7	88	4 809	18,3	-24%
Jegenstorf	200	4 737	42,2	164	4 774	34,4	-18%
Sigriswil	79	4 665	16,9	106	4 679	22,7	34%
Huttwil	253	4 689	54,0	209	4 663	44,8	-17%
Autres communes	15 543	422 540	—	15 537	425 264	—	0%

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)³

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Lors de comparaisons, il faut toutefois garder à l'esprit que ces fréquences ne tiennent pas compte de la structure d'opportunité (p. ex. des lieux où la population tend à se concentrer), ni des ressources en personnel disponibles pour procéder à des contrôles, qui influent grandement sur la fréquence des infractions dans ce domaine. Il faut par ailleurs tenir compte de la fréquence très élevée des dénonciations pour consommation, qui affecte fortement la situation d'ensemble.

2.3.2.1 Fréquence (‰) par arrondissement administratif

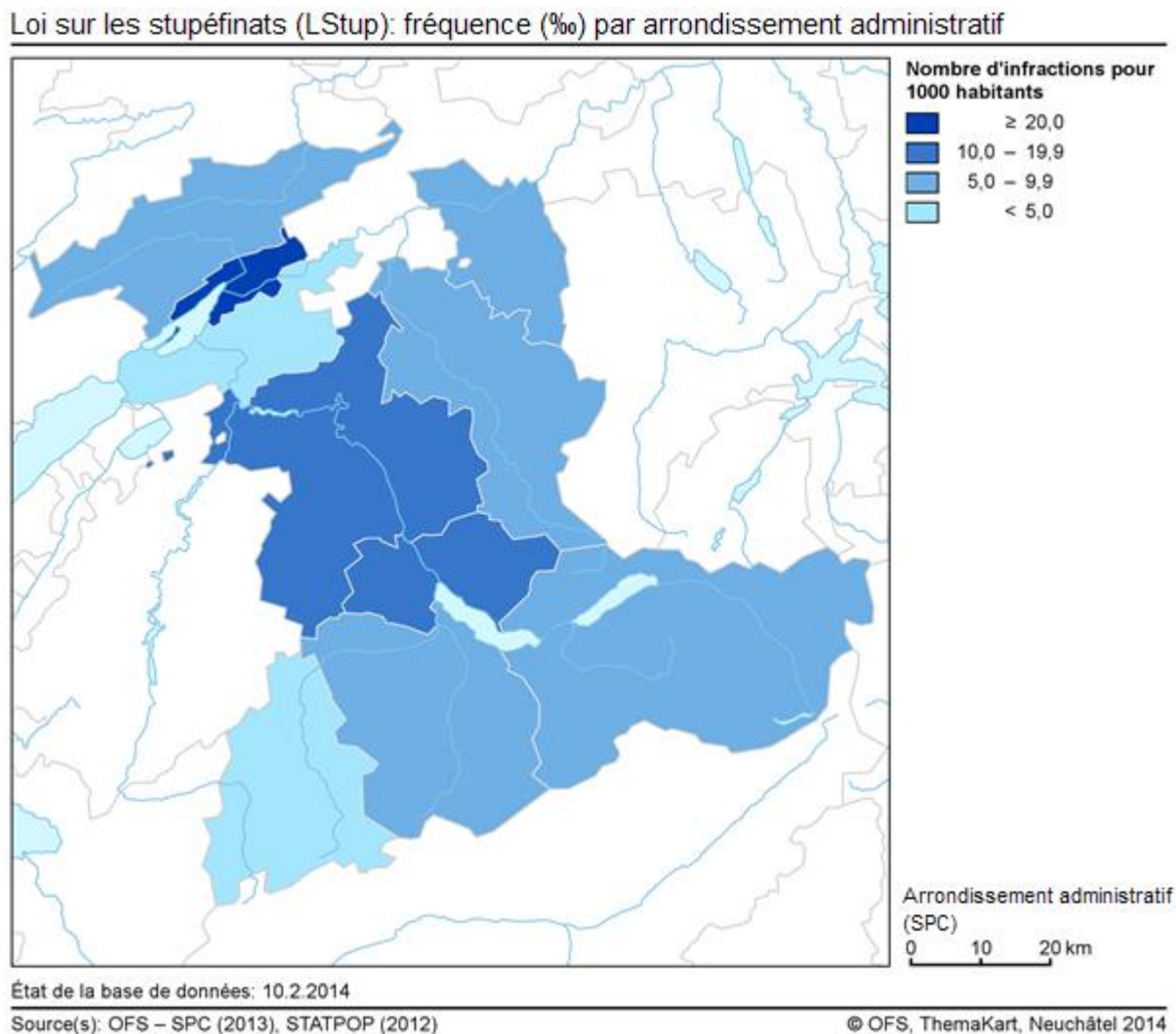


Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par arrondissement administratif

³ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excède pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans le graphique/tableau ci-dessus qui concerne uniquement les dénonciations.

2.3.2.2 Fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif

	2012			2013			Différence
	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	
Arrondissement administratif Berne-Mittelland	7 914	390 906	20,2	7 720	395 006	19,5	-2%
Arrondissement administratif Thoune	1 055	104 647	10,1	1 123	104 960	10,7	6%
Arrondissement administratif Biel/Bienne	3 069	94 577	32,4	2 252	95 718	23,5	-27%
Arrondissement administratif Emmental	455	94 137	4,8	585	94 525	6,2	29%
Arrondissement administratif Haute-Argovie	426	77 611	5,5	519	77 964	6,7	22%
Arrondissement administratif Seeland	392	68 962	5,7	329	69 501	4,7	-16%
Arrondissement administratif Jura bernois	314	51 796	6,1	306	52 251	5,9	-3%
Arrondissement administratif Interlaken-Oberhasli	596	46 481	12,8	413	46 648	8,9	-31%
Arrondissement administratif Frutigen et Bas-Simmental	281	39 103	7,2	273	39 347	6,9	-3%
Arrondissement administratif Haut-Simmental et Gessenay	92	16 826	5,5	60	16 697	3,6	-35%
Inconnu	2	–	–	10	–	–	400%

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif

2.3.2.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les stupéfiants (LStup): Fréquence (‰) par commune

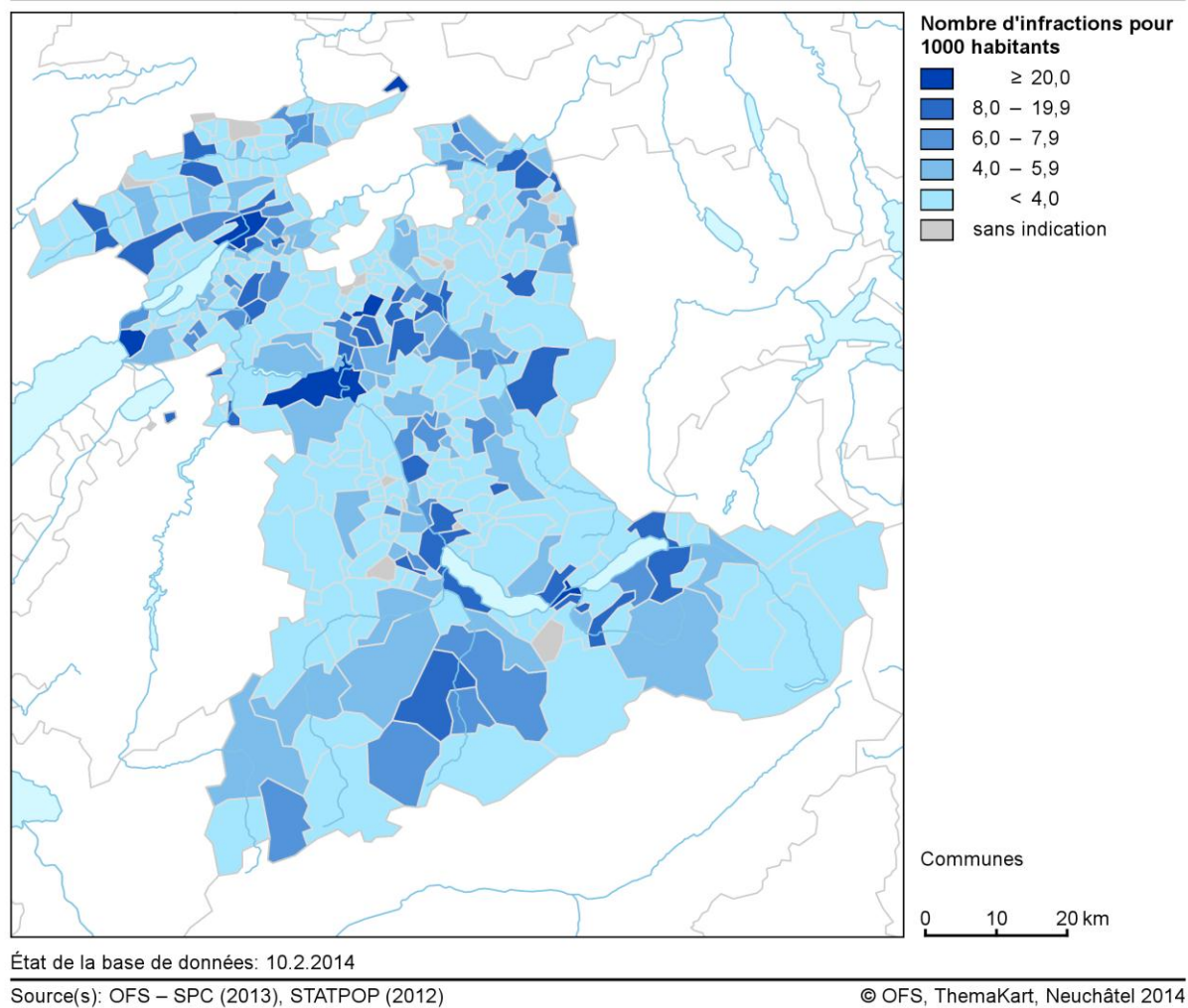


Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): Fréquence (‰) par commune

2.3.2.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

	2012			2013			Différence
	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	
Bern	6 756	125 681	53,8	6 433	127 515	50,4	-5%
Biel/Bienne	2 817	51 635	54,6	2 007	52 351	38,3	-29%
Thun	763	42 764	17,8	842	42 735	19,7	10%
Köniz	170	38 936	4,4	164	39 375	4,2	-4%
Ostermundigen	115	15 702	7,3	92	15 871	5,8	-20%
Burgdorf	132	15 584	8,5	239	15 659	15,3	81%
Steffisburg	120	15 401	7,8	126	15 515	8,1	5%
Langenthal	195	15 091	12,9	233	15 184	15,3	19%
Lyss	132	13 929	9,5	112	14 080	8,0	-15%
Muri bei Bern	44	12 686	3,5	39	12 675	3,1	-11%
Spiez	107	12 417	8,6	113	12 549	9,0	6%
Münsingen	125	11 355	11,0	85	11 566	7,3	-32%
Worb	65	11 266	5,8	59	11 324	5,2	-9%
Belp	18	10 974	1,6	31	11 108	2,8	72%
Ittigen	83	10 961	7,6	81	10 997	7,4	-2%
Zollikofen	53	9 796	5,4	85	9 977	8,5	60%
Münchenbuchsee	27	9 780	2,8	63	9 749	6,5	133%
Langnau im Emmental	46	9 085	5,1	73	9 092	8,0	59%
Wohlen bei Bern	22	8 897	2,5	37	8 901	4,2	68%
Moutier	68	7 480	9,1	59	7 553	7,8	-13%
Herzogenbuchsee	27	6 860	3,9	21	6 868	3,1	-22%
Saanen	59	6 920	8,5	28	6 807	4,1	-53%
Nidau	96	6 810	14,1	78	6 782	11,5	-19%
Schwarzenburg	6	6 718	0,9	23	6 773	3,4	283%
Frutigen	70	6 712	10,4	71	6 692	10,6	1%
Heimberg	24	6 461	3,7	41	6 465	6,3	71%
Bolligen	23	6 035	3,8	34	6 021	5,6	48%
Uetendorf	78	5 944	13,1	25	5 932	4,2	-68%
Urtenen-Schönbühl	32	5 741	5,6	50	5 890	8,5	56%
Kirchberg (BE)	30	5 602	5,4	27	5 671	4,8	-10%
Unterseen	54	5 505	9,8	67	5 562	12,0	24%
Interlaken	276	5 468	50,5	194	5 504	35,2	-30%
Sumiswald	24	5 034	4,8	15	5 028	3,0	-38%
Konolfingen	26	4 792	5,4	38	4 911	7,7	46%
Neuenegg	4	4 885	0,8	13	4 880	2,7	225%
Saint-Imier	70	4 817	14,5	90	4 866	18,5	29%
Vechigen	13	4 691	2,8	8	4 809	1,7	-38%
Jegenstorf	18	4 737	3,8	109	4 774	22,8	506%
Sigriswil	5	4 665	1,1	9	4 679	1,9	80%
Huttwil	9	4 689	1,9	26	4 663	5,6	189%
Autres communes	1 794	422 540	—	1 650	425 264	—	-8%

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Ces fréquences ne tiennent pas compte de la situation géographique (proximité d'une frontière) ni de l'intensité des contrôles, deux facteurs qui déterminent fortement la fréquence des infractions dans ce domaine. Il s'agit de garder cet élément à l'esprit lors de comparaisons.

2.3.3.1 Fréquence (‰) par arrondissement administratif

Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par arrondissement administratif

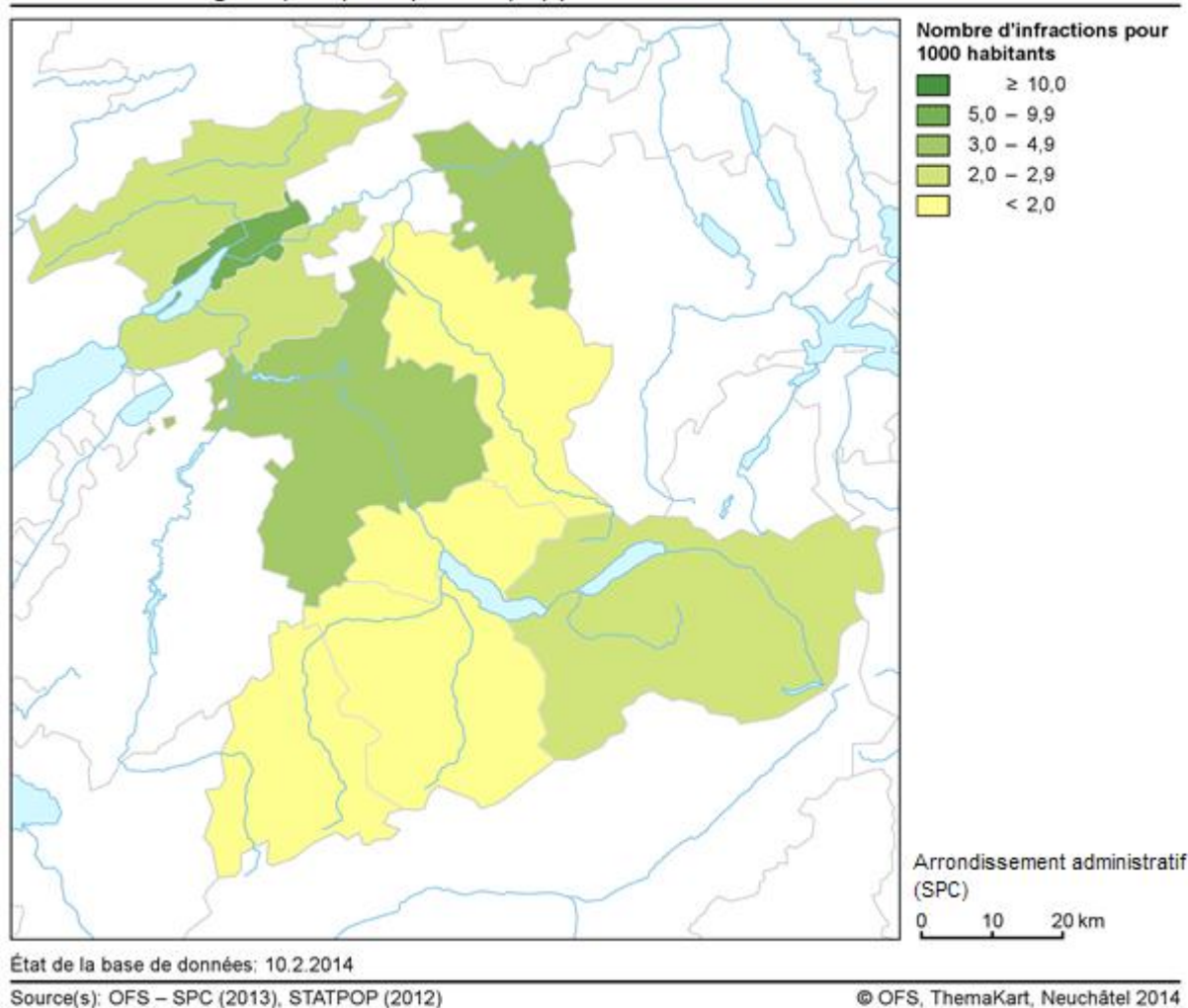


Figure 8: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par arrondissement administratif

2.3.3.2 Fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif

Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif

	2012			2013			Différence
	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	
Arrondissement administratif Berne-Mittelland	1 287	390 906	3,3	1 366	395 006	3,5	6%
Arrondissement administratif Thoue	103	104 647	1,0	151	104 960	1,4	47%
Arrondissement administratif Biel/Bienne	777	94 577	8,2	729	95 718	7,6	-6%
Arrondissement administratif Emmental	52	94 137	0,6	89	94 525	0,9	71%
Arrondissement administratif Haute-Argovie	260	77 611	3,4	258	77 964	3,3	-1%
Arrondissement administratif Seeland	73	68 962	1,1	154	69 501	2,2	111%
Arrondissement administratif Jura bernois	101	51 796	1,9	110	52 251	2,1	9%
Arrondissement administratif Interlaken-Oberhasli	117	46 481	2,5	103	46 648	2,2	-12%
Arrondissement administratif Frutigen et Bas-Simmental	43	39 103	1,1	41	39 347	1,0	-5%
Arrondissement administratif Haut-Simmental et Gessenay	12	16 826	0,7	9	16 697	0,5	-25%
Inconnu	3	–	–	1	–	–	-67%

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 7: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif

2.3.3.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune

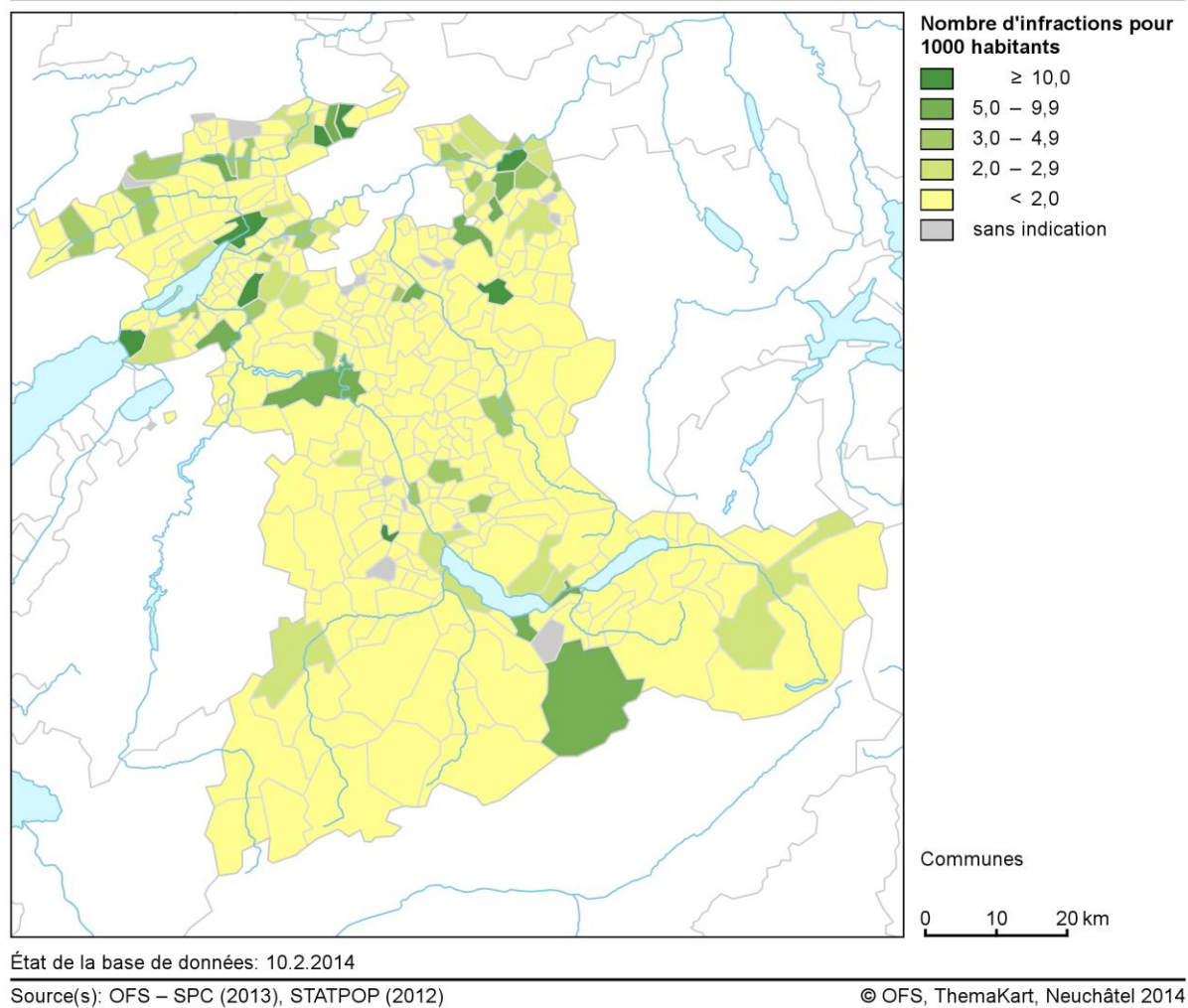


Figure 9: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune

2.3.3.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

	2012			2013			Différence
	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	
Bern	1 113	125 681	8,9	1 155	127 515	9,1	4%
Biel/Bienne	709	51 635	13,7	679	52 351	13,0	-4%
Thun	72	42 764	1,7	108	42 735	2,5	50%
Köniz	39	38 936	1,0	64	39 375	1,6	64%
Ostermundigen	2	15 702	0,1	29	15 871	1,8	1 350%
Burgdorf	16	15 584	1,0	11	15 659	0,7	-31%
Steffisburg	5	15 401	0,3	21	15 515	1,4	320%
Langenthal	110	15 091	7,3	74	15 184	4,9	-33%
Lyss	25	13 929	1,8	39	14 080	2,8	56%
Muri bei Bern	39	12 686	3,1	7	12 675	0,6	-82%
Spiez	29	12 417	2,3	37	12 549	2,9	28%
Münsingen	1	11 355	0,1	6	11 566	0,5	500%
Worb	9	11 266	0,8	21	11 324	1,9	133%
Belp	15	10 974	1,4	8	11 108	0,7	-47%
Ittigen	2	10 961	0,2	4	10 997	0,4	100%
Zollikofen	12	9 796	1,2	7	9 977	0,7	-42%
Münchenbuchsee	1	9 780	0,1	5	9 749	0,5	400%
Langnau im Emmental	3	9 085	0,3	9	9 092	1,0	200%
Wohlen bei Bern	1	8 897	0,1	2	8 901	0,2	100%
Moutier	40	7 480	5,3	20	7 553	2,6	-50%
Herzogenbuchsee	13	6 860	1,9	17	6 868	2,5	31%
Saanen	4	6 920	0,6	5	6 807	0,7	25%
Nidau	28	6 810	4,1	14	6 782	2,1	-50%
Schwarzenburg	0	6 718	0,0	0	6 773	0,0	0%
Frutigen	5	6 712	0,7	1	6 692	0,1	-80%
Heimberg	5	6 461	0,8	5	6 465	0,8	0%
Bolligen	0	6 035	0,0	2	6 021	0,3	–
Uetendorf	4	5 944	0,7	3	5 932	0,5	-25%
Urtenen-Schönbühl	5	5 741	0,9	4	5 890	0,7	-20%
Kirchberg (BE)	6	5 602	1,1	8	5 671	1,4	33%
Unterseen	17	5 505	3,1	14	5 562	2,5	-18%
Interlaken	56	5 468	10,2	48	5 504	8,7	-14%
Sumiswald	0	5 034	0,0	0	5 028	0,0	0%
Konolfingen	5	4 792	1,0	8	4 911	1,6	60%
Neuenegg	2	4 885	0,4	1	4 880	0,2	-50%
Saint-Imier	7	4 817	1,5	9	4 866	1,8	29%
Vechigen	0	4 691	0,0	0	4 809	0,0	0%
Jegenstorf	0	4 737	0,0	4	4 774	0,8	–
Sigriswil	1	4 665	0,2	0	4 679	0,0	-100%
Huttwil	2	4 689	0,4	9	4 663	1,9	350%
Autres communes	425	422 540	–	553	425 264	–	30%

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 8: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

2.4 Prévenus selon la loi

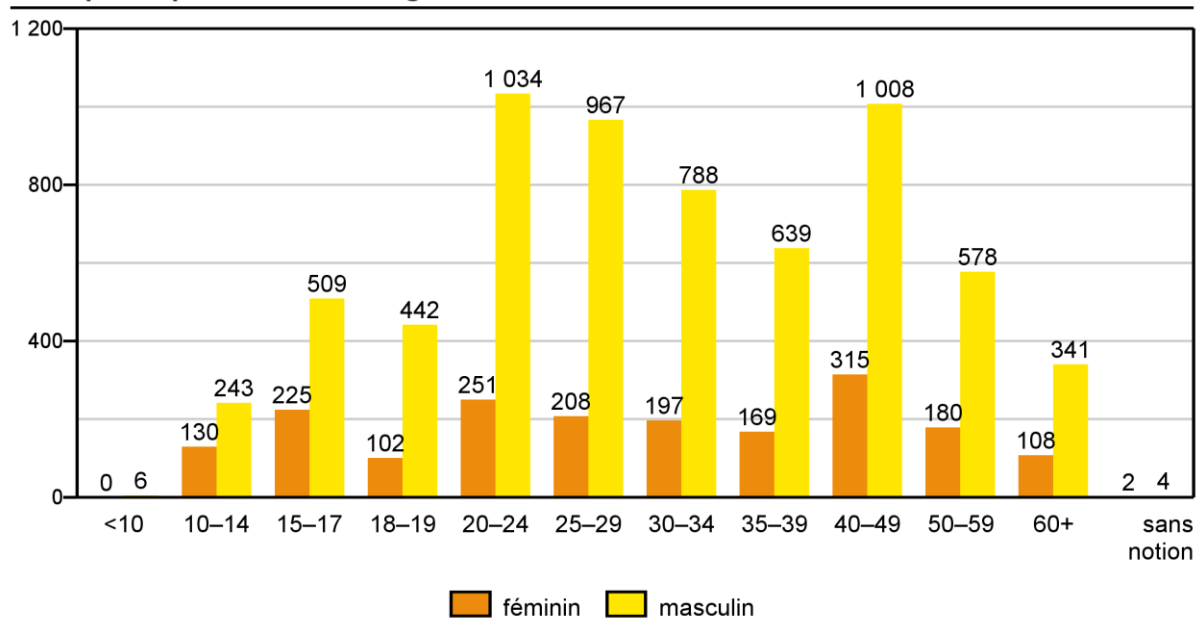
Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi la référence aux données de la population reste garantie.

2.4.1 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

La population des prévenus présentée ci-dessous est composée de résidents et de non résidents. Une comparaison cohérente des prévenus avec la population résidente n'est possible qu'en sélectionnant des prévenus résidents de la même catégorie d'âge et du même sexe.

2.4.1.1 Code pénal (CP)

Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 10.2.2014

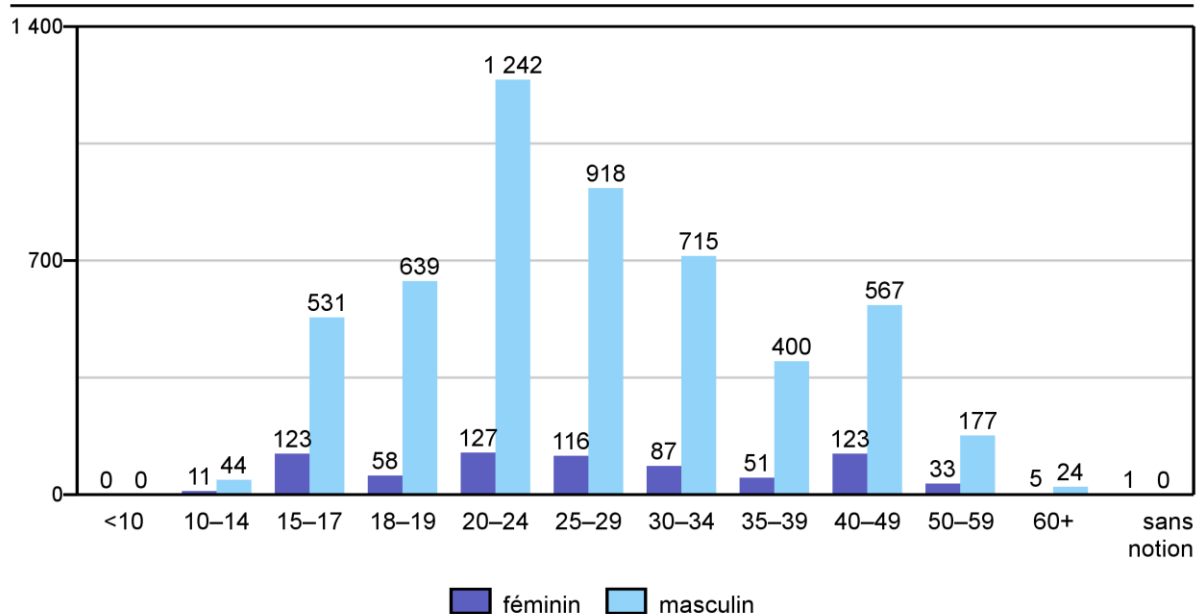
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.1.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 10.2.2014

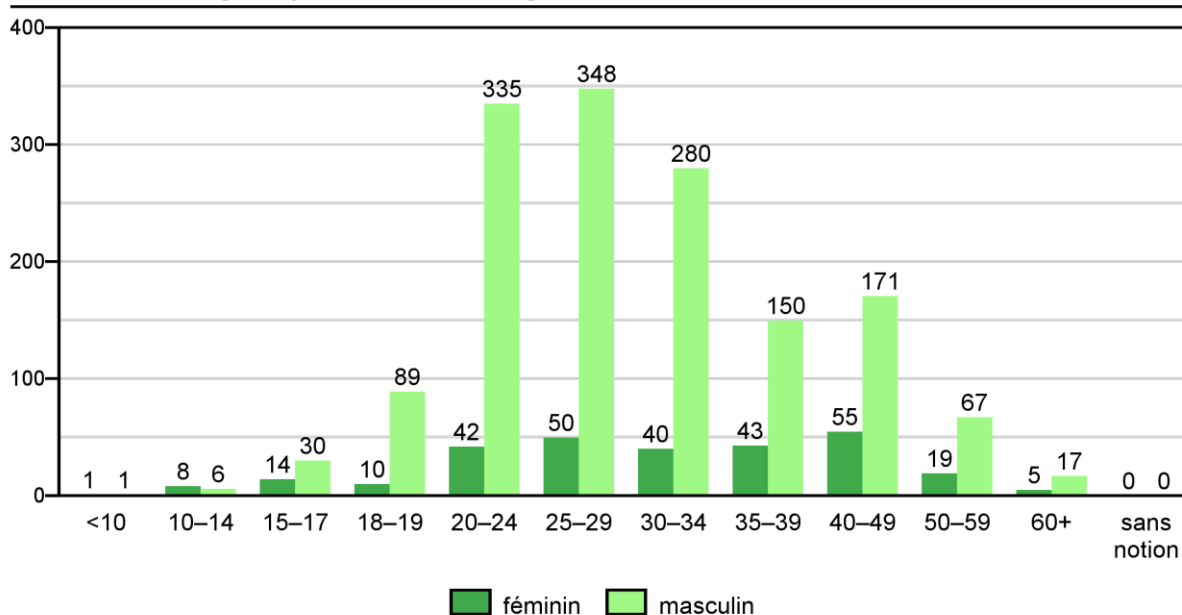
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.1.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 10.2.2014

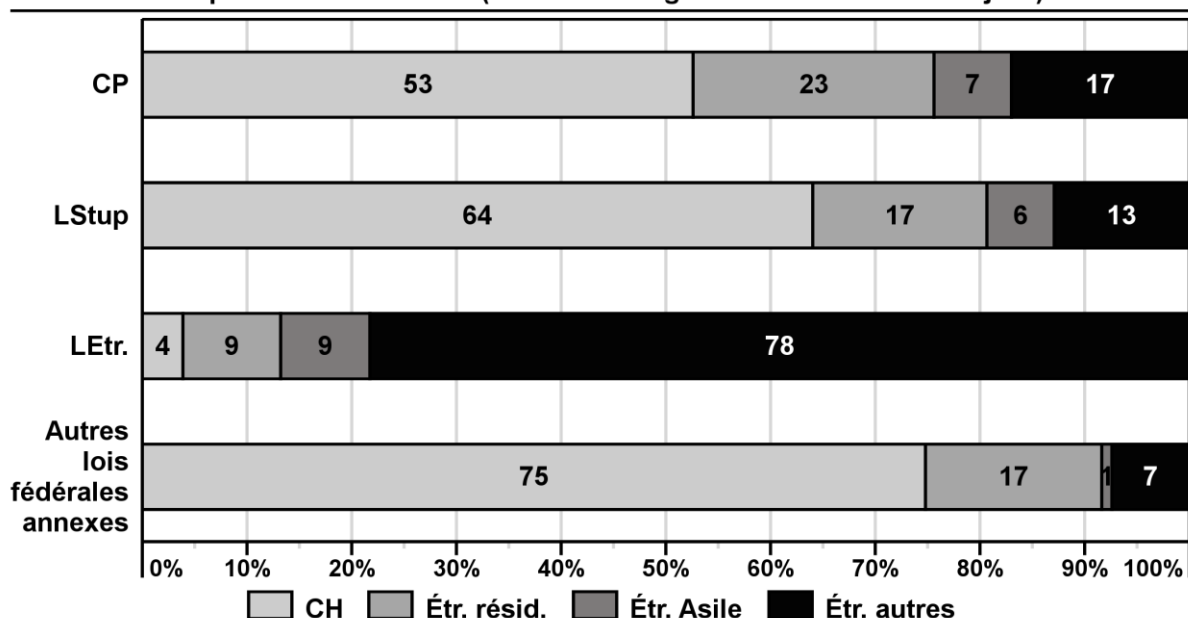
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 12: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2 Nationalité des prévenus selon la loi (Suisse/étrangers selon le statut de séjour)

Nationalité des prévenus selon la loi (Suisse/étrangers selon le statut de séjour)



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (Suisse/étrangers selon le statut de séjour)

Dans la SPC, une distinction entre les étrangers se fait à partir du statut de séjour (ou de son absence) de ces derniers. Trois catégories sont ainsi créées :

Population résidante permanente étrangère (Etr. résid.):

- autorisation de séjour (livret B)
- autorisation d'établissement (livret C)
- autorisation de séjour avec activité lucrative (diplomates, fonctionnaires intern.) (livret Ci)

Requérants d'asile (Etr. Asile):

- étrangers admis provisoirement (livret F)
- requérants d'asile (livret N)
- personnes à protéger (livret S)

Étrangers autres (Etr. Autres):

- autorisation de courte durée (livret L)
- autorisation frontalière (livret G)
- touriste / présence légale sans permis d'établissement ou de séjour
- requérant d'asile avec décision de non entrée en matière
- requérant d'asile débouté avec suppression de l'aide sociale
- renvoi à la frontière
- présence illégale
- en procédure d'annonce
- statut inconnu ou manquant

Cette dernière catégorie (Étr. Autres) ne peut pas être détaillée en sous-catégories car la part des personnes pour lesquelles il n'existe pas de statut ou pour lesquelles la police n'en saisit pas est importante.

Dans la Statpop (cf. définition du glossaire méthodologique), les étrangers avec une autorisation de courte durée (livret L), les étrangers admis provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) résidant depuis plus de 12 mois en Suisse, sont compris dans la population résidante permanente. En revanche, dans la SPC, il n'est pas possible d'effectuer cette distinction car la durée de séjour ne peut pas être déterminée.

Remarques sur la LEtr: les Suisses peuvent violer la loi sur les étrangers de manière restreinte, p.ex. par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

2.4.3 Nationalité selon la loi et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes (voir glossaire méthodologique). Cela fait sens seulement au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. Les chiffres sur la population correspondante ne seront toutefois disponibles que dans quelques mois. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications importantes des chiffres.

Les nationalités de Serbie et Serbie-Monténégro ont dû être regroupées. En effet, en raison des modifications politiques encore récentes, beaucoup de personnes n'ont pas encore de papiers d'identité mis à jour. Une attribution différente n'est actuellement pas encore possible.

2.4.3.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ⁴	Autres étrangers
Total	8 446	6 386	625	1 435
Suisse	4 445	4 445		
Total étrangers	4 001	1 941	625	1 435
Roumanie	370	6	1	363
Serbie/Monténégro	252	150	31	71
Algérie	226	40	76	110
Allemagne	223	177	0	46
Italie	205	187	0	18
Kosovo	173	138	9	26
Maroc	159	33	65	61
Turquie	152	139	8	5
Tunisie	147	20	77	50
Portugal	132	116	0	16
Macédoine	113	94	4	15
Géorgie	106	0	56	50
France	97	51	0	46
Espagne	90	71	0	19
Bosnie et Herzégovine	86	49	16	21
Nigéria	81	22	19	40
Sri Lanka	73	56	10	7
Erythrée	72	45	24	3
Bulgarie	66	4	0	62
Pologne	62	10	1	51
Croatie	56	44	0	12
Bélarus	56	0	28	28
Brésil	41	39	0	2
Irak; Iraq	40	23	10	7
Congo (Brazzaville)	35	26	6	3
Somalie	34	8	21	5
Albanie	33	4	5	24
Russie	31	9	12	10
Mongolie	31	3	6	22
Côte d'Ivoire	28	11	7	10
Syrie	27	5	19	3
Angola	26	14	8	4
Cameroun	26	22	1	3
Autriche	25	18	0	7
Pays-Bas	24	8	0	16
Guinée	23	5	6	12
Thaïlande	23	22	0	1
Gambie	21	5	10	6
République dominicaine	20	19	0	1
Chine	19	5	2	12
République tchèque	17	12	0	5
Royaume-Uni	16	4	0	12
Hongrie	16	10	0	6
Liban	16	12	2	2
Guinée-Bissau	15	0	11	4
Congo (Kinshasa)	15	9	2	4

⁴ Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ⁴	Autres étrangers
Chili	15	13	0	2
Slovaquie	14	7	0	7
Libye	13	1	9	3
Sierra Leone	13	3	3	7
Egypte	13	5	5	3
Colombie	13	13	0	0
Etats-Unis	13	6	0	7
Afghanistan	13	1	9	3
Iran	13	2	6	5
Togo	12	10	2	0
Mali	11	2	6	3
Sénégal	11	6	4	1
Pakistan	11	10	0	1
Vietnam; Viêt Nam	11	10	0	1
Lituanie	10	0	0	10
Inde	10	6	1	3
Inconnu	10	2	4	4
Autres nationalités	196	99	23	74

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 9: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ⁵	Autres étrangers
Total	5 992	4 834	384	774
Suisse	3 837	3 837		
Total étrangers	2 155	997	384	774
Italie	178	163	0	15
Algérie	145	10	44	91
Tunisie	128	14	67	47
Portugal	126	107	0	19
Allemagne	124	96	0	28
Nigéria	105	8	29	68
Maroc	94	14	35	45
Serbie/Monténégro	90	69	10	11
Albanie	88	2	1	85
France	75	35	0	40
Espagne	71	55	0	16
Turquie	67	59	5	3
Géorgie	52	0	32	20
Kosovo	47	42	1	4
Roumanie	45	1	0	44
Gambie	38	7	20	11
Macédoine	33	30	0	3

⁵ Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ⁵	Autres étrangers
Somalie	30	11	13	6
Guinée	27	4	7	16
Brésil	26	23	0	3
Côte d'Ivoire	25	3	8	14
Croatie	24	23	0	1
Bélarus	24	0	14	10
Irak; Iraq	20	7	10	3
Sénégal	18	9	6	3
Pologne	17	4	0	13
Bosnie et Herzégovine	17	14	3	0
Mali	17	1	8	8
Egypte	17	6	5	6
Sri Lanka	16	11	4	1
Guinée-Bissau	15	0	9	6
Thaïlande	15	14	0	1
Hongrie	13	2	0	11
Angola	13	6	3	4
Autriche	12	7	0	5
République tchèque	12	8	0	4
Sierra Leone	12	3	5	4
Ghana	11	2	1	8
Libye	11	0	6	5
Erythrée	11	6	4	1
Pays-Bas	10	5	0	5
Slovaquie	10	2	0	8
Congo (Brazzaville)	10	5	1	4
République dominicaine	10	8	0	2
Autres nationalités	206	101	33	72

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 10: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ⁶	Autres étrangers
Total	1 781	235	152	1 394
Suisse	69	69		
Total étrangers	1 712	166	152	1 394
Algérie	162	3	18	141
Nigéria	161	4	7	150
Maroc	86	1	12	73
Serbie/Monténégro	84	12	8	64
Tunisie	82	0	13	69
Roumanie	80	2	0	78
Kosovo	64	14	0	50

⁶ Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ⁶	Autres étrangers
Géorgie	39	0	7	32
Guinée	37	0	7	30
Turquie	36	20	0	16
Albanie	35	0	1	34
Bulgarie	35	0	0	35
Côte d'Ivoire	33	5	6	22
Gambie	31	1	4	26
Erythrée	28	3	3	22
Afghanistan	26	0	1	25
Irak; Iraq	26	3	6	17
Mongolie	24	0	1	23
Allemagne	23	11	0	12
Macédoine	23	13	0	10
Bélarus	23	0	8	15
Pologne	21	1	0	20
Russie	21	0	0	21
Guinée-Bissau	21	0	7	14
Ghana	20	0	0	20
Syrie	20	1	5	14
Cameroun	19	8	0	11
Somalie	19	1	3	15
Sri Lanka	19	2	4	13
Mali	18	0	2	16
Portugal	17	5	0	12
Bosnie et Herzégovine	16	3	1	12
France	15	6	0	9
Italie	15	11	0	4
Croatie	15	2	0	13
Sénégal	15	2	5	8
Sierra Leone	15	0	2	13
Pays-Bas	12	1	0	11
Autriche	12	8	0	4
Hongrie	12	0	0	12
Chine	12	0	0	12
Angola	10	1	0	9
Congo (Brazzaville)	10	2	0	8
Autres nationalités	220	20	21	179

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 11: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.4 Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les infractions peuvent se dérouler de manière soit concomitante (au même moment, au même endroit), soit répétée sur une année.

2.4.4.1 Code pénal (CP)

Code pénal : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	691	191	102	50	66	13	1 113
Suisses	451	120	61	31	45	9	717
Étrangers	240	71	41	19	21	4	396
résidents	150	38	23	11	7	2	231
asile	41	8	5	7	3	2	66
autres	49	25	13	1	11	0	99
Total adultes	3 938	1 608	699	370	509	209	7 333
Suisses	2 044	820	333	203	225	103	3 728
Étrangers	1 894	788	366	167	284	106	3 605
résidents	859	435	157	83	120	56	1 710
asile	300	116	47	24	51	21	559
autres	735	237	162	60	113	29	1 336

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 12: Code pénal : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les combinaisons des deux ou trois infractions les plus fréquentes selon le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile + vol) ou le vol par effraction (violation de domicile + vol + dommages à la propriété).

2.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	357	255	48	27	21	1	709
Suisses	283	212	40	22	15	1	573
Étrangers	74	43	8	5	6	0	136
résidents	54	35	4	3	3	0	99
asile	9	5	3	0	1	0	18
autres	11	3	1	2	2	0	19
Total adultes	2 205	1 776	627	299	305	71	5 283
Suisses	1 259	1 168	384	208	193	52	3 264
Étrangers	946	608	243	91	112	19	2 019
résidents	402	277	101	44	60	14	898
asile	190	104	38	18	15	1	366
autres	354	227	104	29	37	4	755

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 13: Loi sur les stupéfiants : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

La combinaison de deux infractions que l'on constate le plus souvent dans le domaine des stupéfiants est la possession, respectivement la saisie en rapport avec la consommation de substances illicites. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

2.4.4.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5–10	>10	
Total mineurs	39	17	3	0	1	0	60
Suisses	0	0	0	0	0	0	0
Étrangers	39	17	3	0	1	0	60
résidents	1	0	0	0	0	0	1
asile	2	3	0	0	0	0	5
autres	36	14	3	0	1	0	54
Total adultes	1 141	353	110	48	55	14	1 721
Suisses	60	7	1	0	0	1	69
Étrangers	1 081	346	109	48	55	13	1 652
résidents	131	23	8	2	1	0	165
asile	104	25	10	3	4	1	147
autres	846	298	91	43	50	12	1 340

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 14: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Dans le domaine de la loi sur les étrangers, le caractère multiple des infractions commises par une personne est relativement fréquent. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

2.4.5 Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)

Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

	Nombre de prévenus					
	1	2	3	4	5–10	>10
Nombre d'infractions	13 886	1 816	596	199	125	57

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 15: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons donc renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

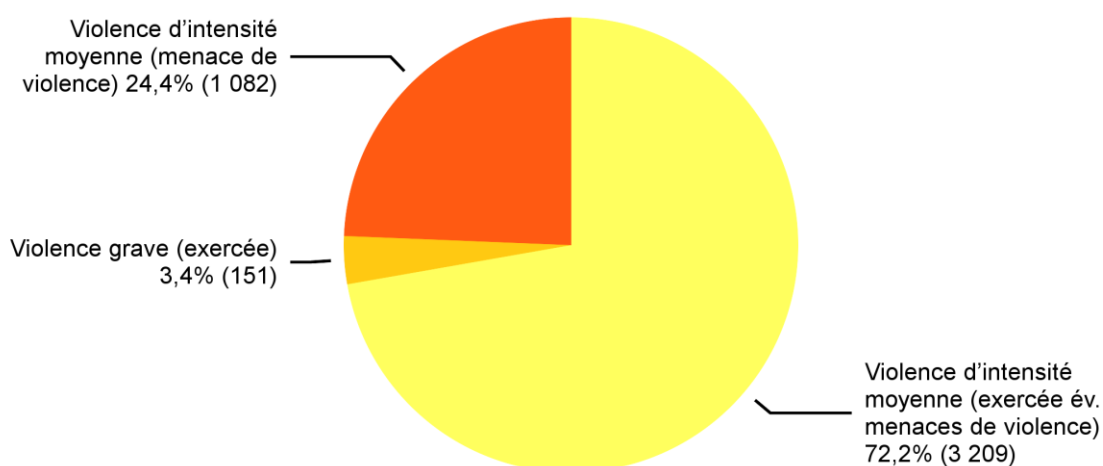
3 Partie détaillée

3.1 Infractions de violence

Par infraction de violence, on entend toutes les infractions comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voir les dommages à la propriété).

3.1.1 Infractions de violence: répartition selon le type de violence

Infractions de violence: répartition selon le type de violence



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence

3.1.2 Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

	2012		2013		Différence
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	
Total infractions de violence	4 874	83,1%	4 442	80,8%	-9%
Violence grave (exercée)	165	72,1%	151	67,5%	-8%
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	19	100,0%	18	66,7%	-5%
Homicides avec arme à feu	7	100,0%	2	100,0%	-71%
Homicides avec arme coupante/tranchante	8	100,0%	12	50,0%	50%
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	–	0	–	0%
Homicides avec violence physique	3	100,0%	3	100,0%	0%
Homicides autre instrument	0	–	1	100,0%	–
Homicides sans notion/inconnu	1	100,0%	0	–	-100%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	94	61,7%	78	52,6%	-17%
Lés. corp. graves avec arme à feu	2	50,0%	2	100,0%	0%
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	17	88,2%	9	88,9%	-47%
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	6	33,3%	4	0,0%	-33%
Lés. corp. graves avec violence physique	55	60,0%	33	84,8%	-40%
Lés. corp. graves autre instrument	12	41,7%	30	10,0%	150%
Lés. corp. graves sans notion / inconnu	2	100,0%	0	–	-100%
Prise d'otage (Art. 185)	0	–	0	–	0%
Viol (Art. 190)	52	80,8%	55	89,1%	6%
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	–	0	–	0%
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	3 652	81,0%	3 209	80,7%	-12%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	710	80,0%	641	76,6%	-10%
Voies de fait (Art. 126)	1 263	90,2%	1 140	90,7%	-10%
Participation à rixe (Art. 133) ⁷	132	69,7%	146	99,3%	11%
Participation à agression (Art. 134) ⁷	190	67,4%	113	53,1%	-41%
Brigandage (Art. 140 al. 1-3)	294	27,9%	341	33,7%	16%
Contrainte (Art. 181)	223	91,5%	164	84,8%	-26%
Séquestration / enlèvement (Art. 183)	30	76,7%	40	77,5%	33%
Séq. / enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	1	100,0%	0	–	-100%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	68	82,4%	37	97,3%	-46%
Violence / menace contre les fonct. (Art. 285)	740	89,6%	586	91,6%	-21%
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	1	100,0%	1	100,0%	0%
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 057	92,1%	1 082	82,8%	2%
Menaces (Art. 180)	1 040	92,5%	945	93,2%	-9%
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	17	70,6%	137	10,9%	706%

© OFS, Neuchâtel 2014

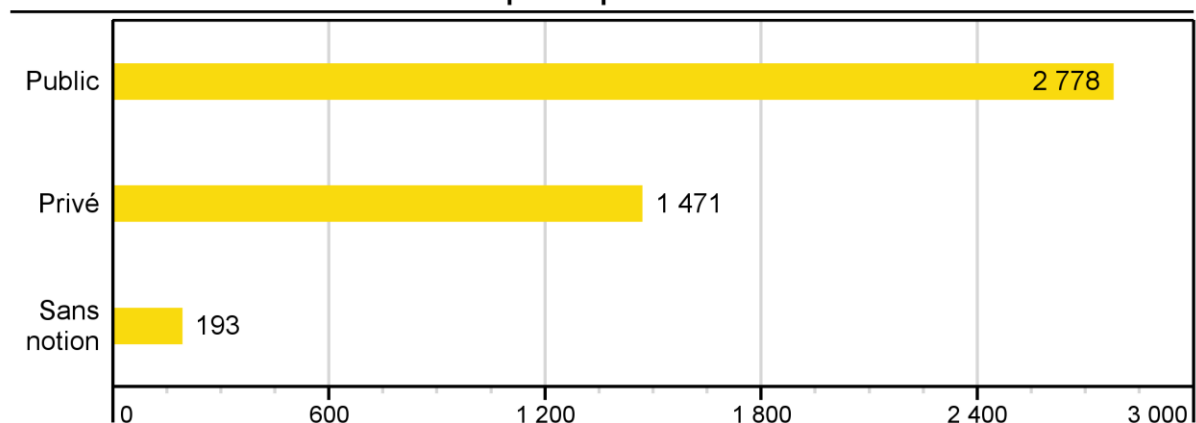
Tableau 16: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

⁷ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus).

3.1.3 Infractions de violence selon l'endroit

3.1.3.1 Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

Infractions de violence selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 10.2.2014

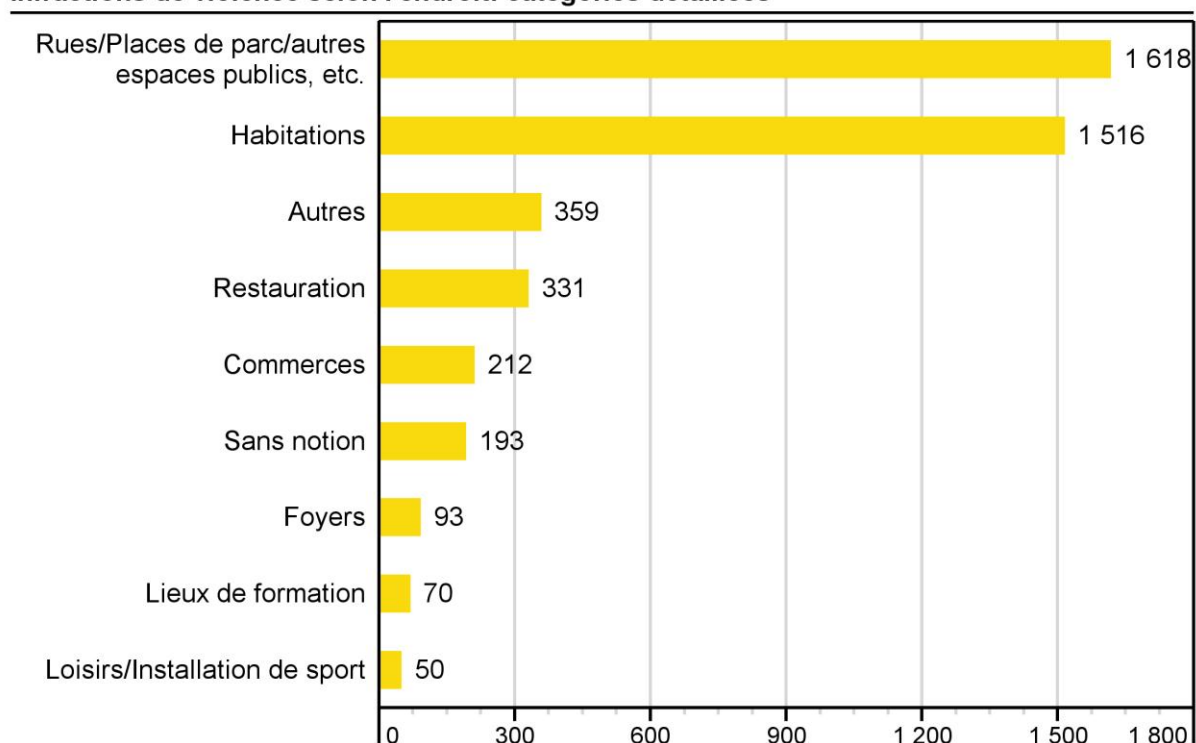
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

3.1.3.2 Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

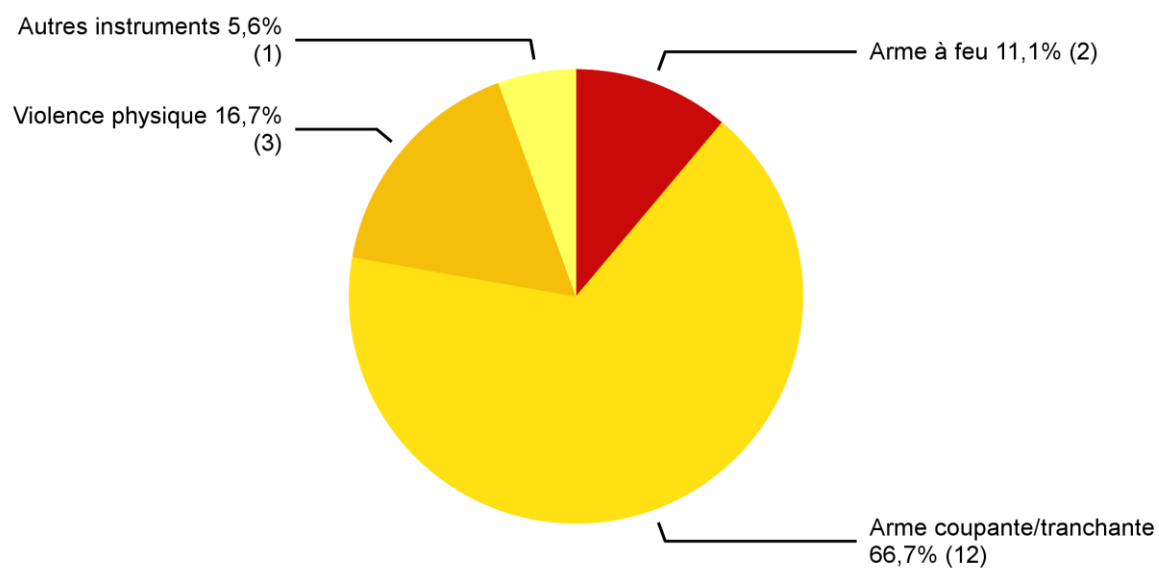
L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

3.1.4 Infractions de violence selon l'instrument

3.1.4.1 Homicides, y c. tentatives

Homicides (art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives



État de la base de données: 10.2.2014

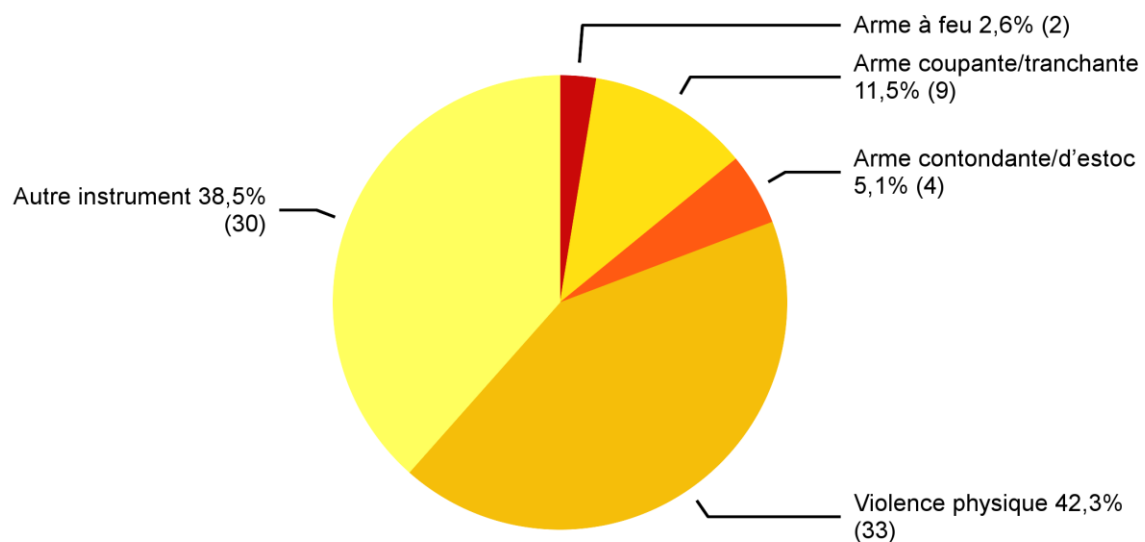
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 17: Homicides (art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives

3.1.4.2 Lésions corporelles graves

Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 18: Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument

3.1.5 Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

	Total	Âge/Sexe			Étr./Statut		
		<18	18–24	>24	M	Total	Résid.
Total infractions de violence	2 525	236	563	1 724	2 106	1 050	809
Violence grave (exercée)	107	6	35	66	100	46	37
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	13	0	1	12	11	7	5
Homicides arme à feu	2	0	0	2	2	0	0
Homicides arme coupante/tranchante	6	0	0	6	6	5	4
Homicides arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides violence physique	4	0	1	3	3	2	1
Homicides autre instrument	1	0	0	1	0	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	43	3	22	18	38	13	9
Lés. corp. grav. arme à feu	2	0	0	2	2	2	1
Lés. corp. grav. arme coupante/tranchante	8	0	5	3	5	2	0
Lés. corp. grav. arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. violence physique	30	3	15	12	28	8	7
Lés. corp. graves autre instrument	3	0	2	1	3	1	1
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	51	3	12	36	51	26	23
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (réalisée év. menaces de violence)	2 113	215	509	1 387	1 752	877	671
Lésions corporelles simples (Art. 123)	494	49	117	327	447	223	168
Voies de fait (Art. 126)	973	77	154	742	771	423	362
Participation à rixe (Art. 133)	133	22	45	66	127	73	53
Participation à agression (Art. 134)	51	12	22	17	39	29	20
Brigandage (Art. 140 al. 1–3)	123	32	51	40	107	61	37
Contrainte (Art. 181)	151	8	26	116	124	45	36
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	36	0	13	23	32	17	12
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	32	11	7	14	32	17	13
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	412	31	152	229	348	137	77
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	1	0	1	0	1	1	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	799	45	111	643	676	375	314
Menaces (Art. 180)	785	44	109	632	667	368	310
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	16	1	2	13	11	7	4

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 17: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

3.1.6 Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

	Total	Âge			Sexe		Pers. mor.
		<18	18–24	>24	M	F	
Total infractions de violence	3 281	309	583	2 340	1 959	1 273	49
Violence grave (exercée)	152	14	32	106	75	77	0
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	18	1	2	15	9	9	0
Homicides avec arme à feu	2	0	0	2	0	2	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	12	1	2	9	6	6	0
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec violence physique	3	0	0	3	2	1	0
Homicides autre instrument	1	0	0	1	1	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	79	2	17	60	66	13	0
Lés. corp. graves avec arme à feu	2	0	0	2	2	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	10	1	2	7	8	2	0
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	4	0	1	3	2	2	0
Lés. corp. graves avec violence physique	33	1	9	23	28	5	0
Lés. corp. graves autre instrument	30	0	5	25	26	4	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	55	11	13	31	0	55	0
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	2 596	264	500	1 801	1 593	972	31
Lésions corporelles simples (Art. 123)	627	63	146	418	439	188	0
Voies de fait (Art. 126)	1 088	112	194	782	538	550	0
Participation à rixe (Art. 133)	64	4	21	39	60	4	0
Participation à agression (Art. 134)	58	7	26	25	53	5	0
Brigandage (Art. 140 al. 1–3)	356	48	95	189	249	83	24
Contrainte (Art. 181)	156	17	26	111	60	94	2
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	41	8	11	22	11	30	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	37	20	5	12	10	27	0
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	395	0	30	360	329	61	5
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	1	0	1	0	0	1	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 055	63	140	834	521	516	18
Menaces (Art. 180)	919	55	126	726	425	482	12
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	138	8	14	110	97	35	6

© OFS, Neuchâtel 2014

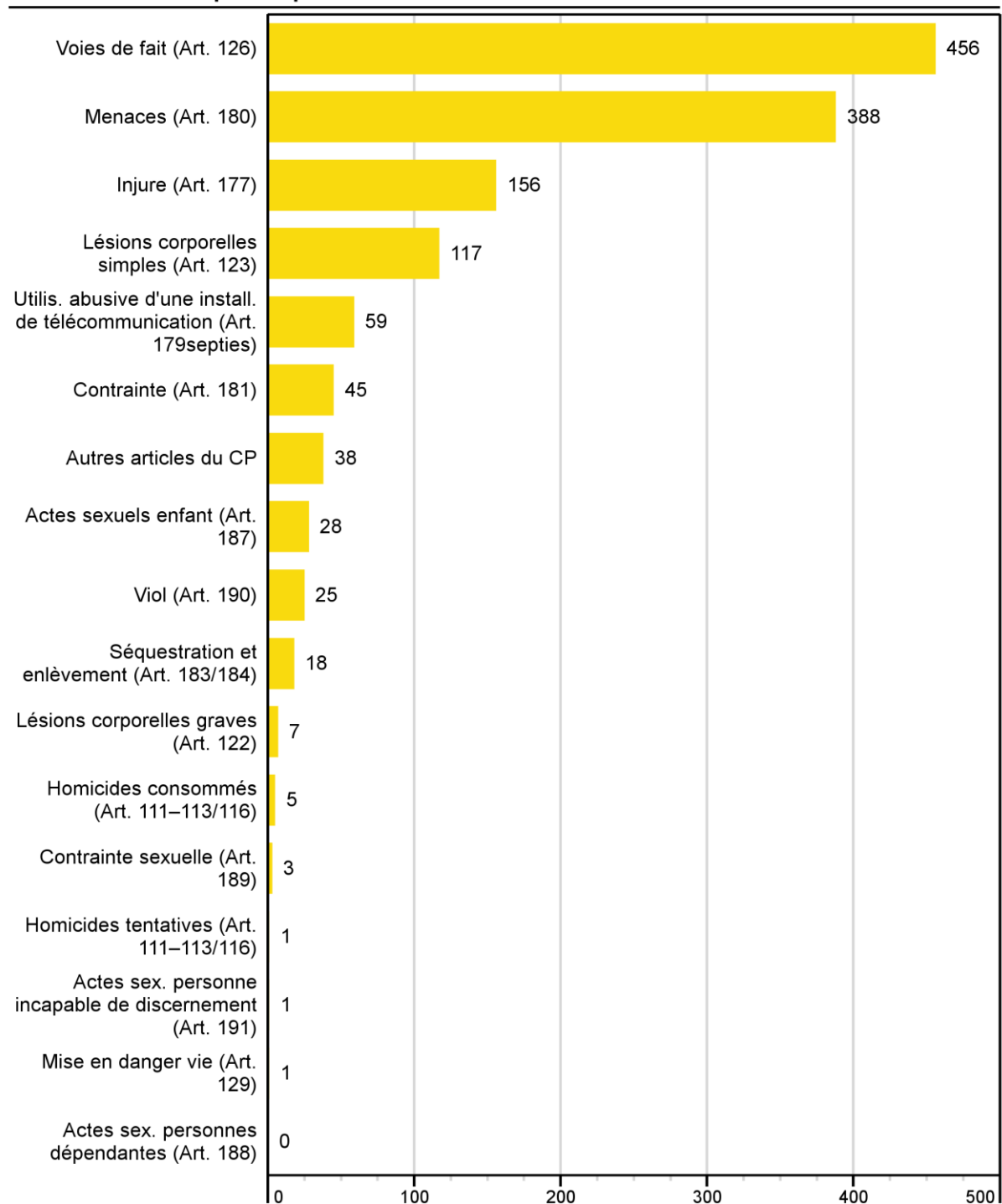
Tableau 18: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

3.2 Violences domestiques

Par violences domestiques, on entend l'exercice ou la menace d'une violence dans un couple ayant une relation actuelle ou passée, qu'il soit marié ou non, entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté.

3.2.1 Violences domestiques: répartition selon l'infraction

Violences domestiques: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction

3.2.2 Violences domestiques: évolution des infractions

Violences domestiques: évolution des infractions

	2012	2013	
	Infractions	Infractions	Différence
Total infractions de violence domestiques	1 470	1 348	-8%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	3	5	67%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	0	1	–
Lésions corporelles graves (Art. 122)	4	7	75%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	117	117	0%
Voies de fait (Art. 126)	519	456	-12%
Mise en danger vie (Art. 129)	10	1	-90%
Injure (Art. 177)	183	156	-15%
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179septies)	43	59	37%
Menaces (Art. 180)	400	388	-3%
Contrainte (Art. 181)	66	45	-32%
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	12	18	50%
Actes sexuels sur enfant (Art. 187)	13	28	115%
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	2	0	-100%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	17	3	-82%
Viol (Art. 190)	23	25	9%
AOS ⁸ sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	5	1	-80%
Autres articles du CP ⁹	53	38	-28%

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 19: Violences domestiques: évolution des infractions

La relation entre le prévenu et le lésé est saisie pour une sélection d'infractions significatives en matière de violences domestiques afin de pouvoir analyser statistiquement ces dernières. Une relation domestique a été constatée dans 33% de ces infractions.

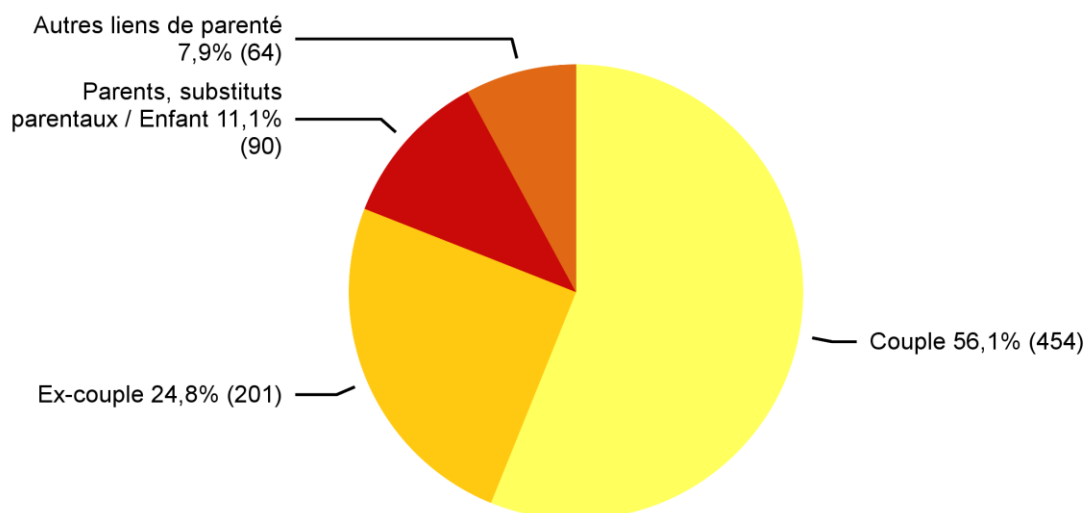
La violation de domicile est une infraction qui est souvent rencontrée dans le domaine des violences domestiques. Cependant, en raison du nombre important de violations de domicile relevé (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons de charge de travail à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé dans ce cas. L'exhaustivité des données ne pouvant pas être garantie, cette infraction n'est pas intégrée dans la représentation ci-dessus.

⁸ Actes d'ordre sexuel.

⁹ Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (art. 115 CP), Interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (art. 124 CP), exposition (art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (art. 136 CP), diffamation (art. 173 CP), calomnie (art. 174 CP), mariage/partenariat forcé (art. 181a CP), prise d'otage (art. 185 CP), abus de la détresse (art.193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (art.260 bis CP).

3.2.3 Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

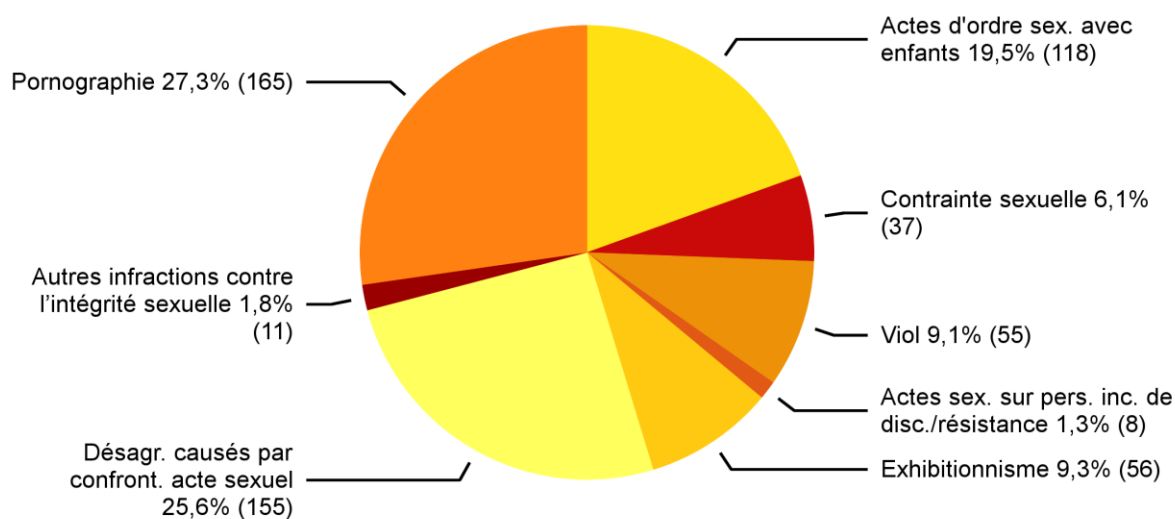
Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Une infraction enregistrée par la police tombe dans le domaine des violences domestiques en raison du type de relation entre le prévenu et le lésé. Dans ce graphique, chaque personne lésée est comptabilisée une seule fois par type de relation. Une personne peut apparaître ainsi plusieurs fois. Exemple : Une personne est lésée d'une agression par son partenaire et ses deux enfants. La personne lésée sera comptée une fois dans le type de relation « couple » et une fois dans le type de relation « parents/enfant ».

3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

3.3.1 Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

3.3.2 Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

	2012		2013		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total intégrité sexuelle	598	81,9%	605	84,3%	1%
AOS ¹⁰ avec enfants (Art. 187)	124	91,9%	118	94,1%	-5%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	68	82,4%	37	97,3%	-46%
Viol (Art. 190)	52	80,8%	55	89,1%	6%
AOS ¹⁰ sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	9	100,0%	8	75,0%	-11%
Exhibitionnisme (Art. 194)	60	63,3%	56	58,9%	-7%
Pornographie (Art. 197)	120	96,7%	165	97,0%	38%
Désagrément par confrontation à AOS ¹⁰ (Art. 198)	144	65,3%	155	67,7%	8%
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	21	100,0%	11	90,9%	-48%

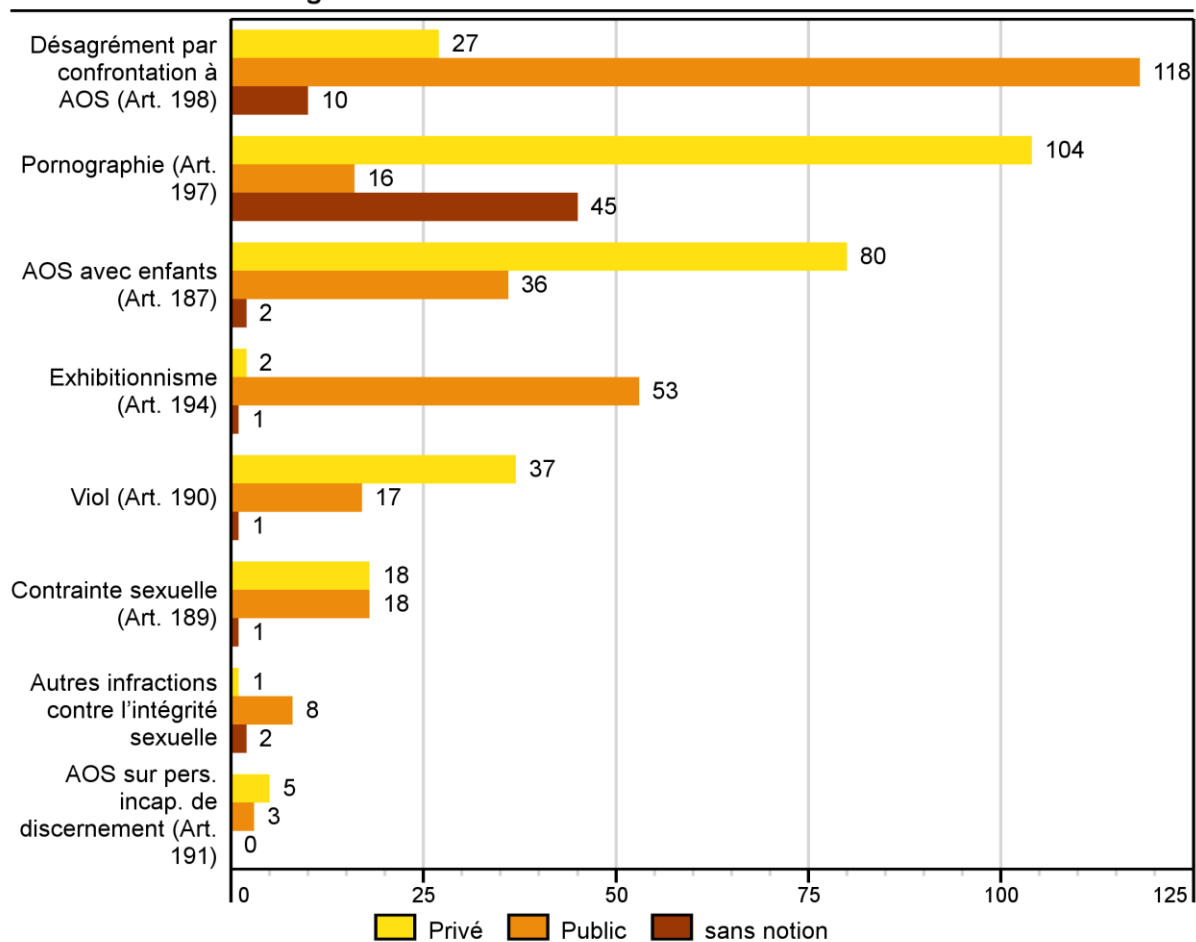
© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 20: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

¹⁰ Actes d'ordre sexuel.

3.3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

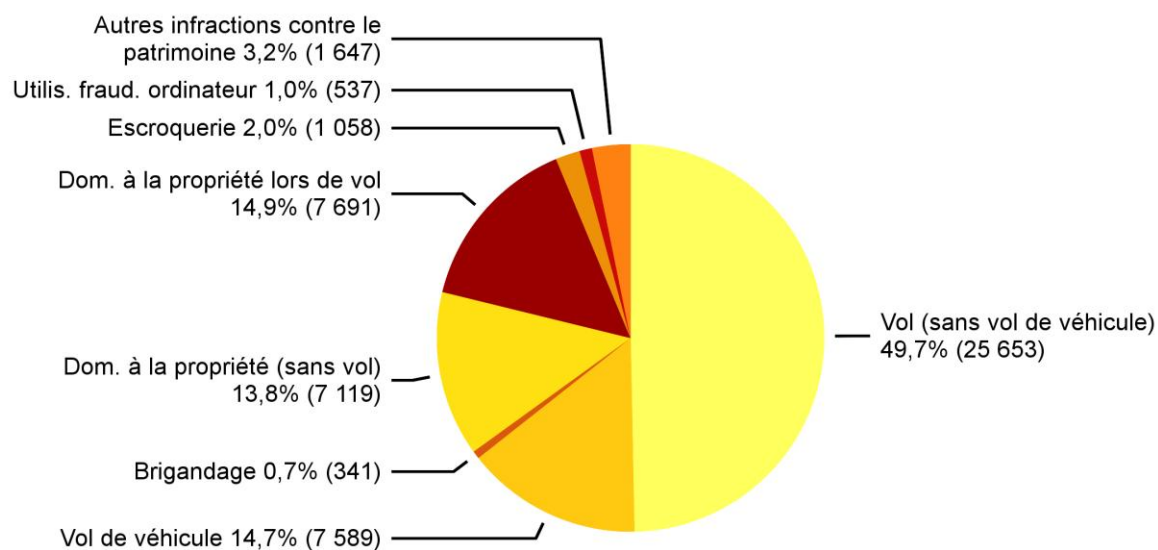
L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

3.4 Infractions contre le patrimoine

3.4.1 Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Une des infractions les plus courantes contre le patrimoine sont les dommages à la propriété. Une part substantielle de ces infractions est commise en relation avec des vols (effraction d'un objet immobilier, distributeur, véhicule, etc.).

3.4.2 Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre le patrimoine : élucidations et évolution des infractions

	2012		2013		Différence
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	
Total patrimoine¹¹	52 202	14,3%	51 635	15,0%	-1%
Appropri. illégitime (Art. 137)	247	21,1%	224	16,5%	-9%
Abus de confiance (Art. 138)	185	92,4%	201	95,0%	9%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	26 339	16,0%	25 653	16,9%	-3%
Vol de véhicule (Art. 139) ¹¹	7 655	2,7%	7 589	2,4%	-1%
Brigandage (Art. 140)	294	27,9%	341	33,7%	16%
Soustraction de chose (Art. 141)	68	69,1%	60	63,3%	-12%
Soustraction de données (Art. 143)	408	5,9%	291	2,4%	-29%
Accès indu sys. info (Art. 143 bis)	23	17,4%	35	8,6%	52%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	7 524	11,4%	7 119	12,2%	-5%
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	7 381	8,7%	7 691	9,3%	4%
Escroquerie (Art. 146)	1 003	67,1%	1 058	62,3%	5%
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	605	16,4%	537	15,8%	-11%
Filouterie d'auberge (Art. 149)	42	83,3%	40	95,0%	-5%
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	26	80,8%	32	90,6%	23%
Extorsion et chantage (Art. 156)	18	72,2%	138	11,6%	667%
Gestion déloyale (Art. 158)	10	90,0%	28	92,9%	180%
Détournement de salaire (Art. 159)	63	96,8%	94	87,2%	49%
Recel (Art. 160)	145	97,2%	193	97,9%	33%
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	22	95,5%	18	88,9%	-18%
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	85	100,0%	98	100,0%	15%
Autres infractions contre le patrimoine	59	45,8%	195	19,5%	231%

© OFS, Neuchâtel 2014

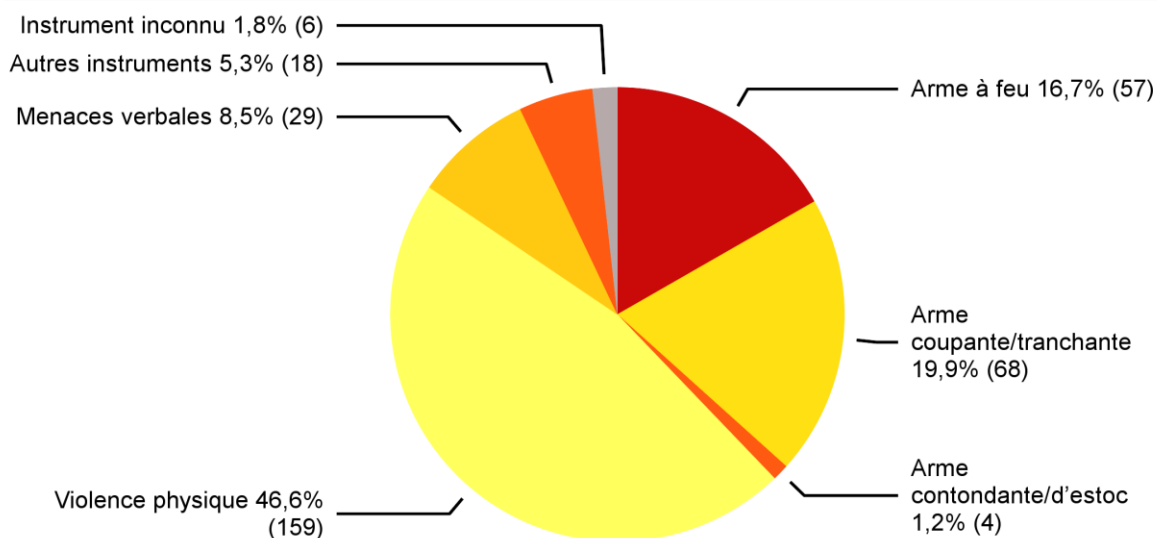
Tableau 21: Infractions contre le patrimoine : élucidations et évolution des infractions

¹¹ Depuis 2013, l'art. 94 LCR "Vol d'usage" n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

3.5 Brigandage

3.5.1 Brigandage selon l'instrument

Brigandage selon l'instrument



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 24: Brigandage selon l'instrument

3.5.2 Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

Brigandage selon l'instrument : élucidations et évolution des infractions

	2012		2013		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total brigandage (Art. 140)	294	27,9%	341	33,7%	16%
Arme à feu	32	28,1%	57	45,6%	78%
Arme coupante / tranchante	58	24,1%	68	36,8%	17%
Arme contondante / d'estoc	3	0,0%	4	25,0%	33%
Violence physique	175	28,6%	159	23,9%	-9%
Menaces verbales	10	50,0%	29	58,6%	190%
Autres instruments	11	27,3%	18	38,9%	64%
Instrument inconnu	5	20,0%	6	16,7%	20%

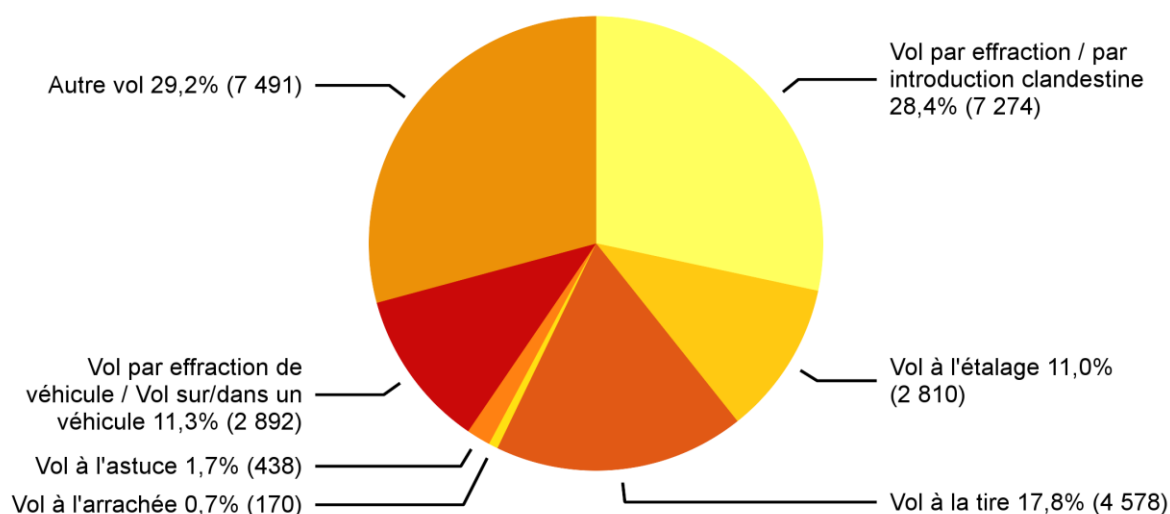
© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 22: Brigandage selon l'instrument : élucidations et évolution des infractions

3.6 Vol

3.6.1 Répartition selon le type de vol

Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

A proprement parler, la loi ne connaît que le vol de l'art.139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police, en fonction de la manière d'agir et du lieu.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée, par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p.ex. préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

3.6.2 Type de vol: élucidations et évolution des infractions

Type de vol : élucidation et évolution des infractions

	2012		2013		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols (sans vols de véhicule)	26 339	16,0%	25 653	16,9%	-3%
Vol sans spécification	7 839	9,7%	7 475	10,0%	-5%
Vol par effraction	5 761	8,7%	6 202	8,6%	8%
Vol par introduction clandestine	977	11,5%	1 072	11,4%	10%
Vol à l'étalage	2 717	85,9%	2 810	86,0%	3%
Vol à l'arrachée	160	12,5%	170	12,9%	6%
Vol à la tire	5 018	3,0%	4 578	3,0%	-9%
Vol à l'astuce	382	16,2%	438	9,4%	15%
Vol par effraction de véhicule	1 922	6,7%	1 692	9,1%	-12%
Vol sur/dans un véhicule	1 560	8,5%	1 200	11,9%	-23%
Vol au préjudice d'un colocataire	3	100,0%	16	87,5%	433%

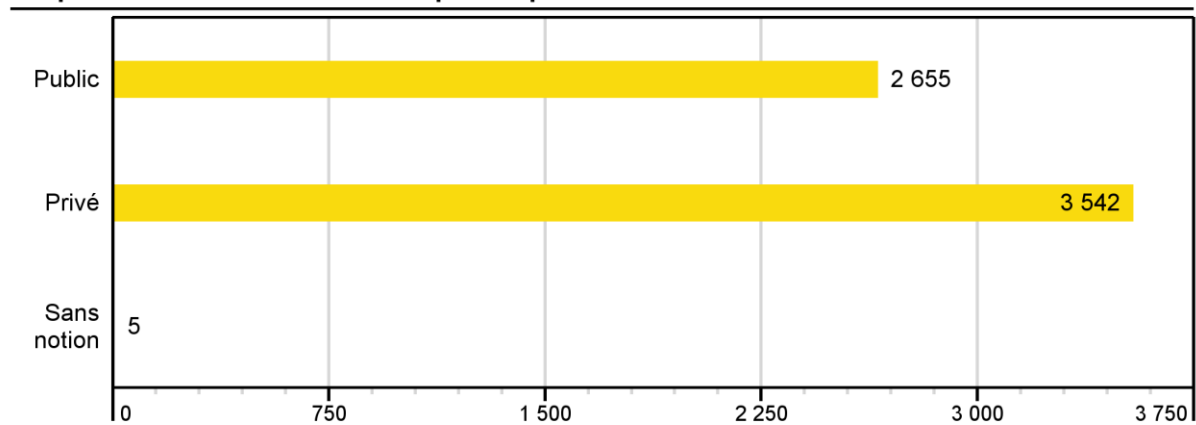
© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 23: Type de vol : élucidation et évolution des infractions

3.6.3 Vol par effraction selon l'endroit

3.6.3.1 Vol par effraction selon l'endroit: public–privé

Vol par effraction selon l'endroit: public–privé



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

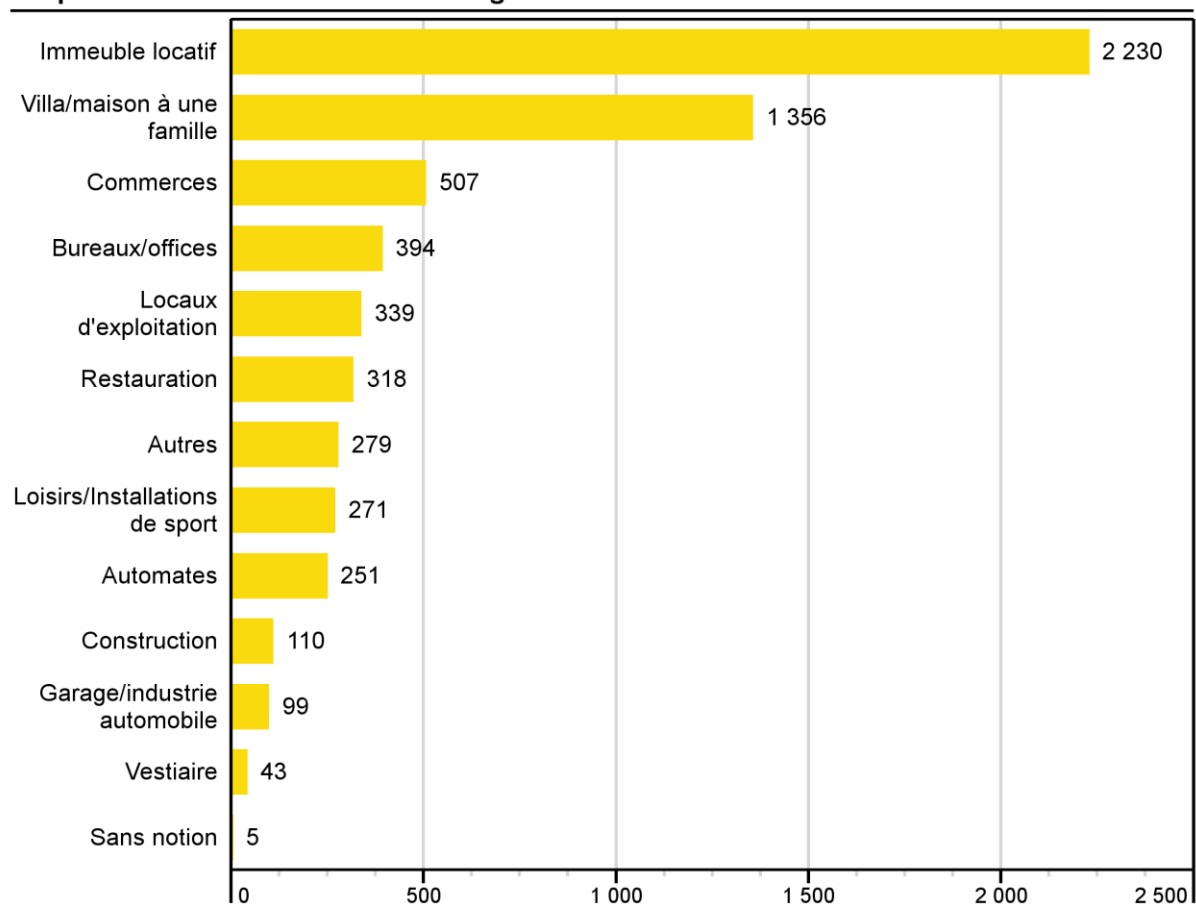
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public–privé

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

3.6.3.2 Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): SPC

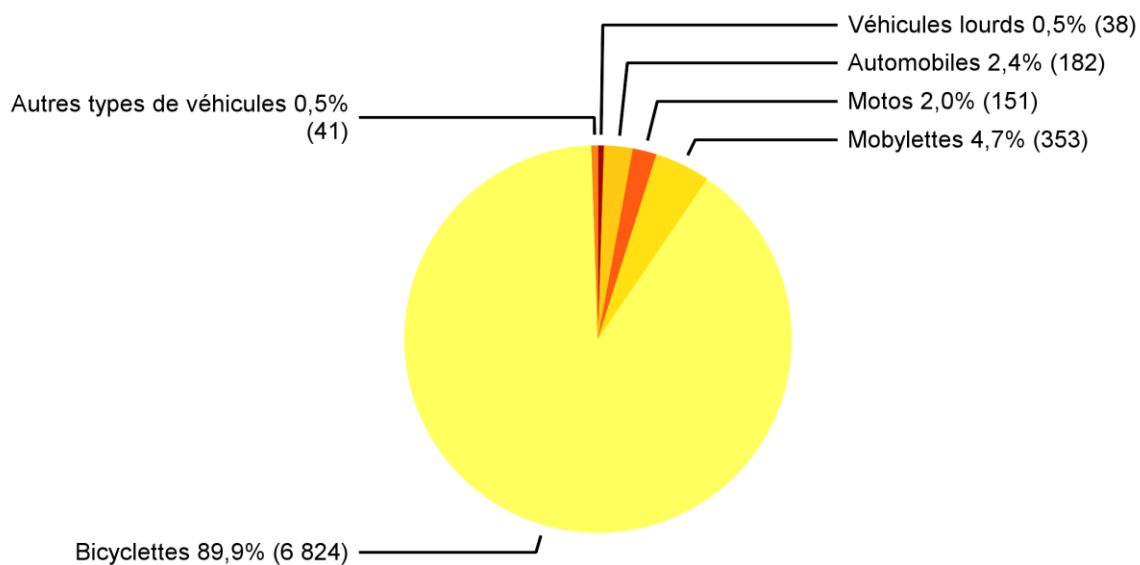
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

3.7 Vol de véhicule

3.7.1 Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

3.7.2 Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

Vol de véhicule : élucidations et évolution des infractions

	2012		2013		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols de véhicules¹²	7 655	2,7%	7 589	2,4%	-1%
Véhicules lourds	39	20,5%	38	10,5%	-3%
Automobiles	218	30,7%	182	39,6%	-17%
Motos	145	14,5%	151	9,3%	4%
Mobylettes	383	5,7%	353	5,1%	-8%
Bicyclettes	6 838	1,2%	6 824	1,1%	0%
Autres véhicules	32	21,9%	41	2,4%	28%

© OFS, Neuchâtel 2014

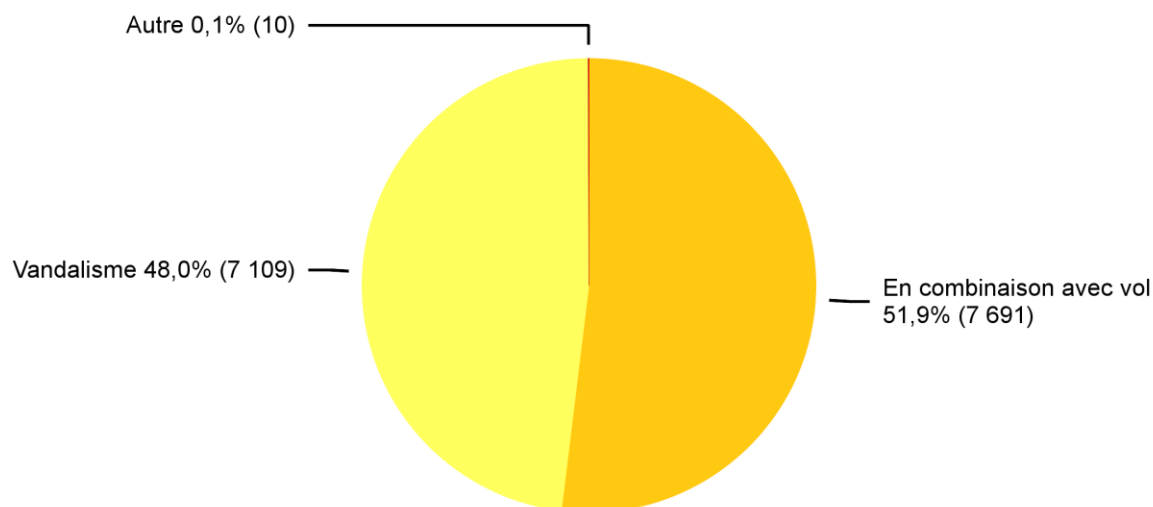
Tableau 24: Vol de véhicule : élucidations et évolution des infractions

¹² Depuis 2013, l'art. 94 LCR "Vol d'usage" n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

3.8 Dommages à la propriété

3.8.1 Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

Dommages à la propriété : répartition selon le contexte



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 29: Dommages à la propriété : répartition selon le contexte

L'art. 144 CP, dommages à la propriété, peut intervenir dans différents contextes. La combinaison avec le vol est particulièrement fréquente, p.ex. lors d'un vol par effraction lorsqu'un dommage est causé par un acte violent. Par ailleurs, les dommages à la propriété peuvent aussi intervenir lors d'actes violents sur des personnes. Le vandalisme désigne tout acte d'endommagement, de détérioration ou de destruction illégal, volontaire et sans objectifs précis (ex: vol), s'attaquant à des biens publics ou privés. Cet acte devient un dommage à partir du dépôt d'une plainte. L'ampleur du dommage provoqué n'est pas déterminante.

3.8.2 Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

Dommages à la propriété : élucidations et évolution des infractions

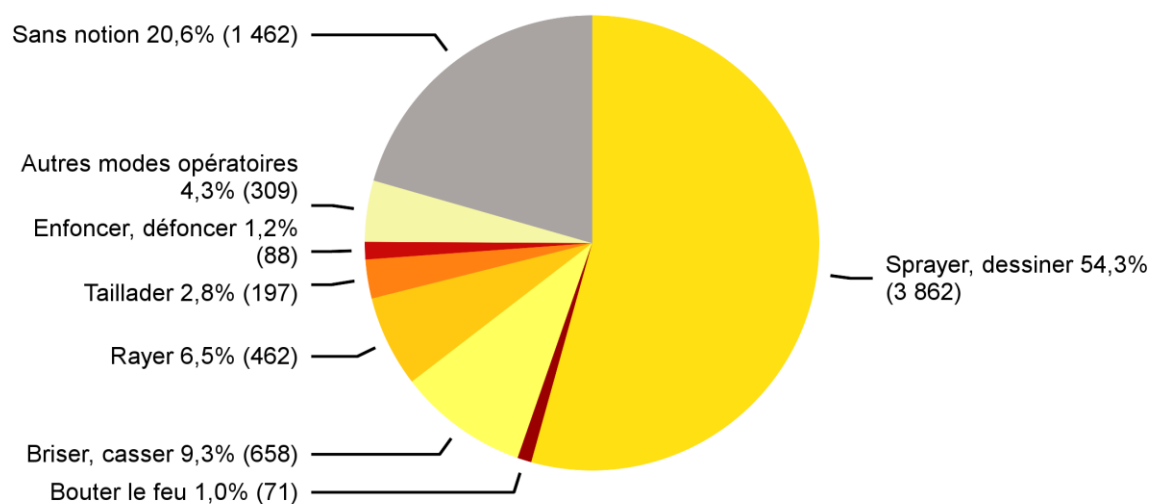
	2012		2013		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total dommages à la propriété	14 905	10,1%	14 810	10,7%	-1%
En combinaison avec vol	7 381	8,7%	7 691	9,3%	4%
Vandalisme	7 511	11,3%	7 109	12,2%	-5%
Autre	13	61,5%	10	20,0%	-23%

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 25: Dommages à la propriété : élucidations et évolution des infractions

3.8.3 Vandalisme selon le mode opératoire

Vandalisme selon le mode opératoire



État de la base de données: 10.2.2014

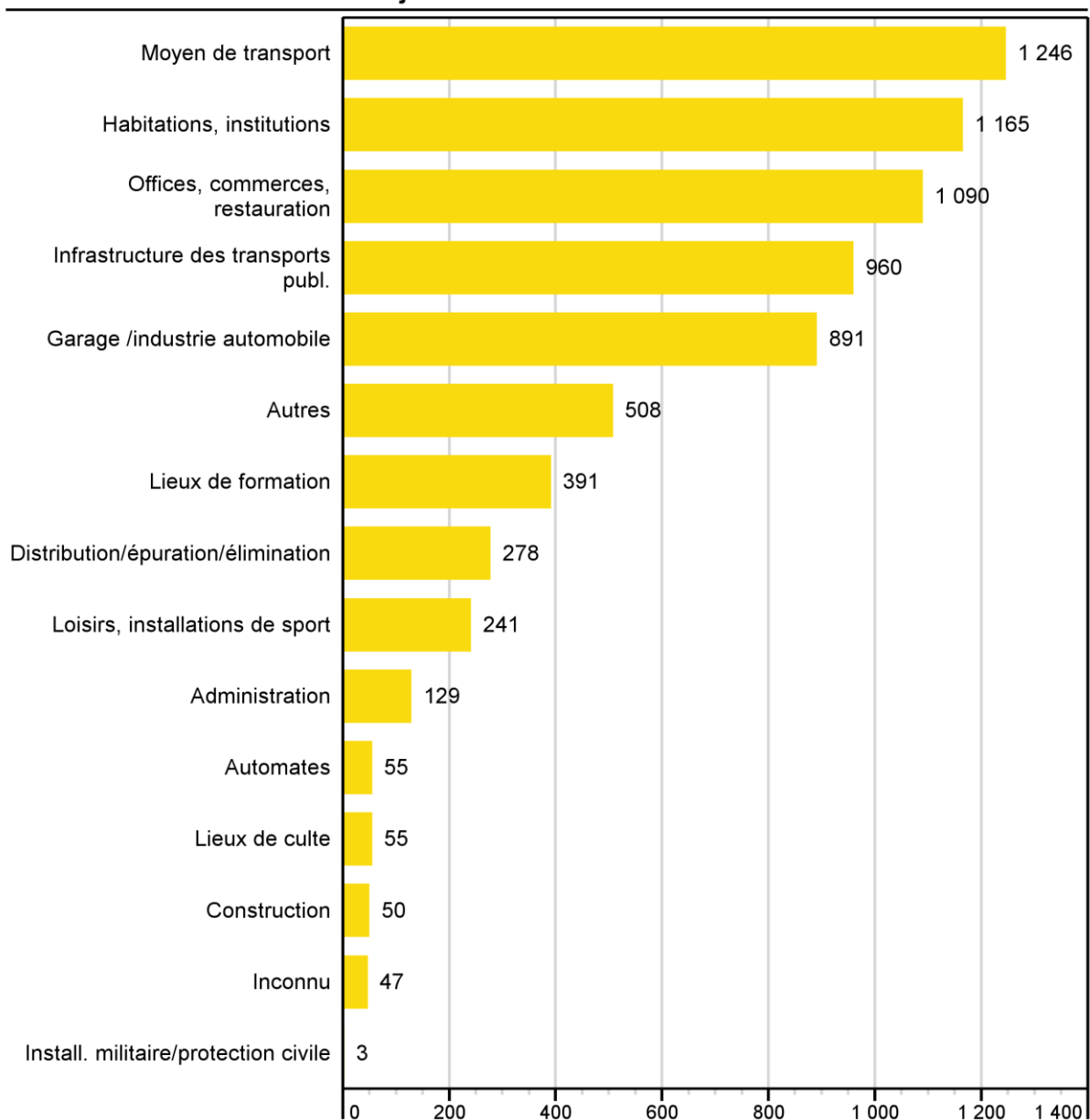
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 30: Vandalisme selon le mode opératoire

3.8.4 Vandalisme selon l'endroit ou l'objet

Vandalisme selon l'endroit ou l'objet



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

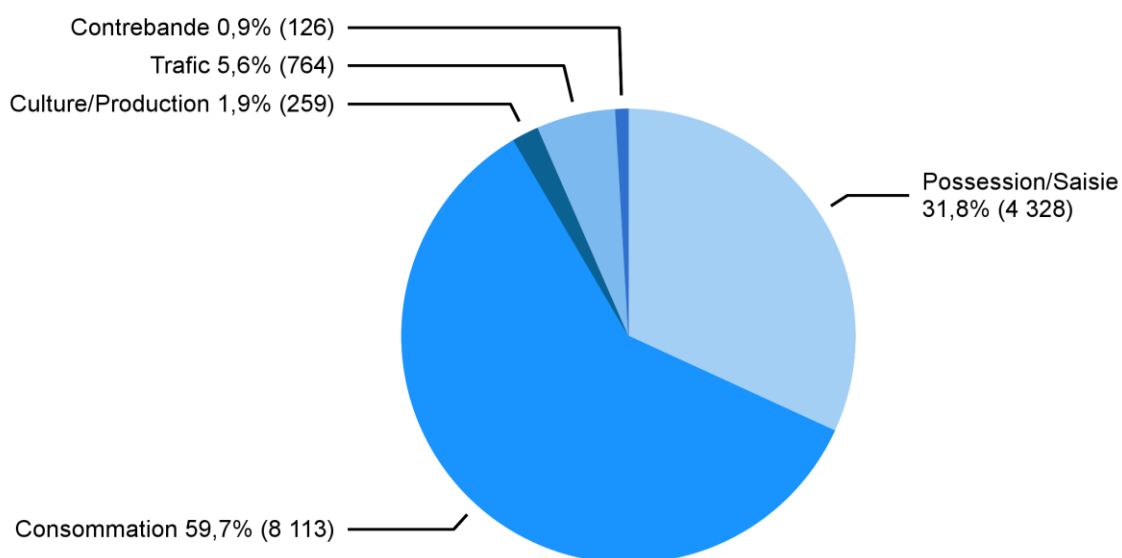
© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 31: Vandalisme selon l'endroit ou l'objet

3.9 Loi sur les stupéfiants (LStup)

3.9.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction¹³

Loi sur les stupéfiants : répartition selon la forme d'infraction



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 32: Loi sur les stupéfiants : répartition selon la forme d'infraction

Les infractions à la loi sur les stupéfiants sont réprimées comme des contraventions lorsqu'elles sont clairement en rapport avec de la consommation personnelle. Dès que des formes de trafic de substances illégales peuvent être constatées, les infractions deviennent des délits ou des crimes en fonction de la quantité et de la manière d'agir (en bande, par métier). Les crimes sont passibles d'une peine plus élevée.

¹³ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans le graphique/tableau ci-dessus qui concerne uniquement les dénonciations.

3.9.2 Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les stupéfiants : élucidations et évolution des infractions

	2012		2013		Différence
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	
Total infractions à la LStup¹⁴	14 596	98,3%	13 590	98,4%	-7%
Total possession/saisie	4 685	94,9%	4 328	95,1%	-8%
Possession/saisie contravention	4 313	94,7%	3 880	94,9%	-10%
Possession/saisie délit	296	98,6%	350	97,4%	18%
Possession/saisie crime	76	93,4%	98	94,9%	29%
Total consommation	8 666	100,0%	8 113	100,0%	-6%
Total culture/production	319	98,7%	259	99,6%	-19%
Culture/production contravention	176	98,9%	134	100,0%	-24%
Culture / production délit	106	99,1%	100	100,0%	-6%
Culture / production crime	37	97,3%	25	96,0%	-32%
Total trafic	839	99,6%	764	99,7%	-9%
Trafic délit	692	99,7%	577	99,8%	-17%
Trafic crime	147	99,3%	187	99,5%	27%
Total contrebande	87	96,6%	126	98,4%	45%
Importation, exportation, transit délit	85	96,5%	104	98,1%	22%
Importation, exportation, transit crime	2	100,0%	22	100,0%	1 000%

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 26: Loi sur les stupéfiants : élucidations et évolution des infractions

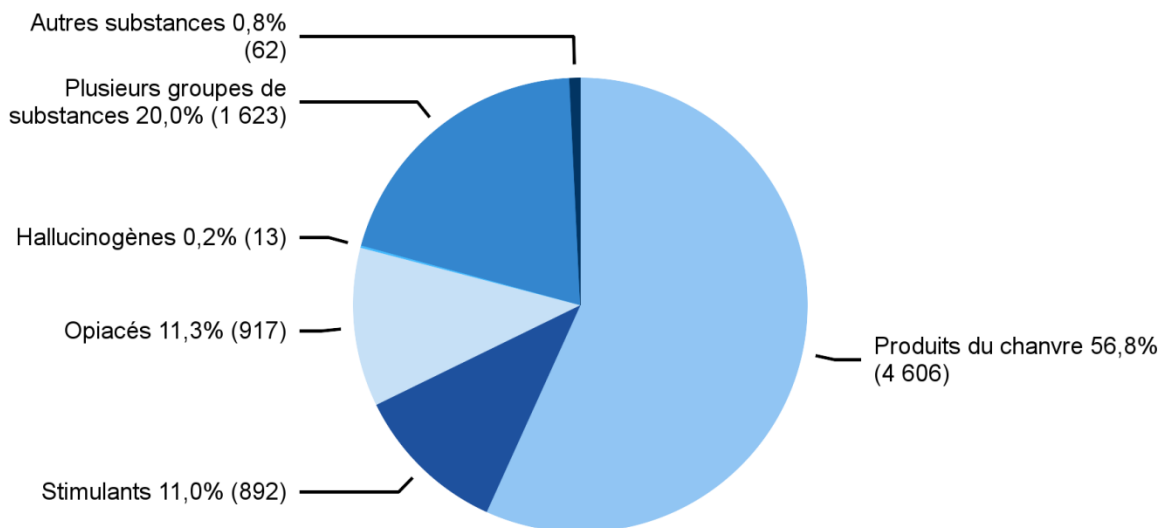
¹⁴ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans le graphique/tableau ci-dessus qui concerne uniquement les dénonciations.

3.9.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de drogue. La quantité, respectivement le poids de la drogue, ne peut être donné de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

3.9.3.1 Consommation par substances¹⁵

Loi sur les stupéfiants: consommation par substances



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

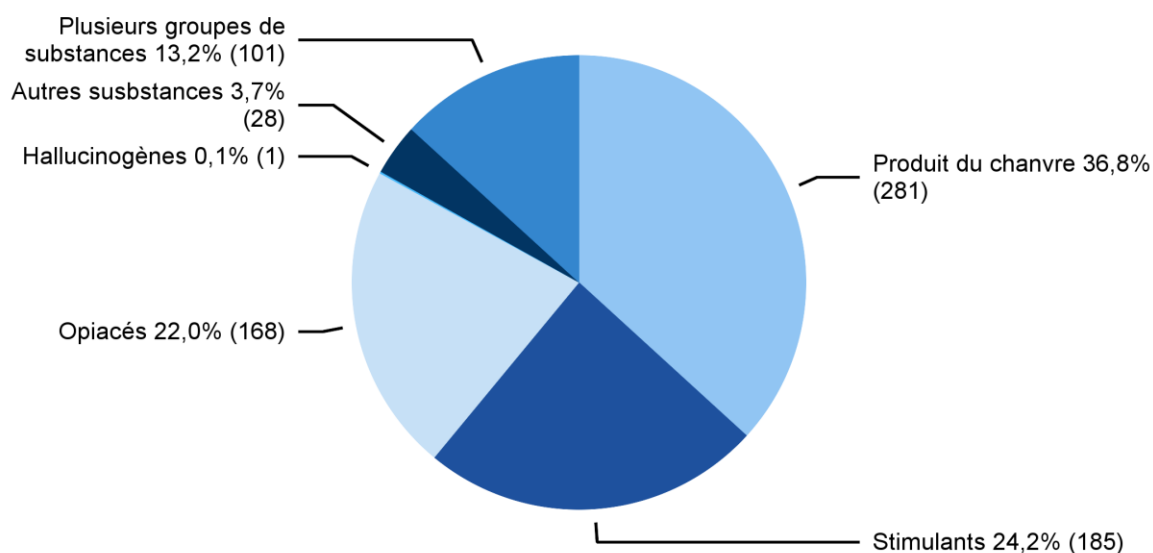
© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 33: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances

¹⁵ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans le graphique/tableau ci-dessus qui concerne uniquement les dénonciations.

3.9.3.2 Trafic par substances

Loi sur les stupéfiants: trafic par substances



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 34: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances

3.9.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus

3.9.4.1 Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants : consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10–14	15–17	18–19	20–24	25–29	30–39	40–49	50–59	60+	sans notion
Suisses	3 058	0	33	406	458	763	415	520	340	106	17	0
Étrangers	1 820	0	7	98	149	392	437	520	166	48	3	0
résidents	836	0	6	70	71	152	141	252	107	34	3	0
asile	344	0	1	12	38	85	109	84	12	3	0	0
autres	640	0	0	16	40	155	187	184	47	11	0	0
Suissesses	547	0	10	94	45	107	75	95	95	23	3	0
Étrangères	122	0	0	20	10	15	32	27	14	3	0	1
résidents	95	0	0	19	7	10	25	21	11	2	0	0
asile	3	0	0	1	0	1	0	0	1	0	0	0
autres	24	0	0	0	3	4	7	6	2	1	0	1

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 27: Loi sur les stupéfiants : consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.2 Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10– 14	15– 17	18– 19	20– 24	25– 29	30– 39	40– 49	50– 59	60+	sans notion
Suisses	313	0	2	38	39	37	38	59	63	29	8	0
Étrangers	293	0	3	10	25	78	58	72	37	10	0	0
résidents	89	0	2	4	6	7	11	26	26	7	0	0
asile	49	0	1	2	5	17	9	13	2	0	0	0
autres	155	0	0	4	14	54	38	33	9	3	0	0
Suissesses	47	0	1	4	1	5	5	10	18	3	0	0
Étrangères	25	0	0	0	0	2	7	11	4	1	0	0
résidents	21	0	0	0	0	2	5	10	3	1	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	4	0	0	0	0	0	2	1	1	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.3 Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

	Enregistrements (affaires)						Total
	1	2	3	4	5–10	>10	
Total mineurs	585	90	19	6	9	0	709
Suisses	471	79	12	4	7	0	573
Étrangers	114	11	7	2	2	0	136
résidents	86	7	4	2	0	0	99
asile	13	3	1	0	1	0	18
autres	15	1	2	0	1	0	19
Total adultes	4 137	680	207	80	143	36	5 283
Suisses	2 597	397	116	50	79	25	3 264
Étrangers	1 540	283	91	30	64	11	2 019
résidents	701	106	36	15	31	9	898
asile	257	76	19	5	9	0	366
autres	582	101	36	10	24	2	755

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

3.9.5 Décès dus à la drogue: évolution

Décès dus à la drogue: évolution

	2012	2013	Différence
Hommes	2	3	50%
Femmes	0	0	0%
Adultes	2	3	50%
Mineurs	0	0	0%
Suisses/sses	0	2	–
Étrangers/ères	2	1	-50%
Total décès dus à la drogue	2	3	50%

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 30: Décès dus à la drogue: évolution

La détermination de la cause de la mort ne tombe pas dans le domaine de compétence de la police. Aussi, une classification d'après des critères médicaux n'est pas possible pour la police. La police va souvent, mais certainement pas toujours, relever quand une personne décède des conséquences d'une consommation de drogue. Les chiffres présentés sont à comprendre comme l'indication de la fréquence des décès dus à la drogue rencontrés par la police lors d'une intervention. C'est pourquoi le nombre de «décès dus à la drogue» médicalement diagnostiqués différera des chiffres transmis par la police.

3.9.6 Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants

Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants

	affaires	pièces/tablettes/ doses/joints	kilo	ml	plantes
Produits de chanvre¹⁶					
Chanvre (Plante fraîche: avec inflorescences)	130	–	–	–	5 818
Chanvre (Plante sèche: avec inflorescences)	27	–	7,294	–	812
Haschisch	418	29	22,940	–	–
Huile de haschisch	6	–	0,126	23,0	–
Marijuana	2 516	814	195,731	–	9
Stimulants					
Amphétamine	123	10	8,299	–	–
Crack	1	–	0,003	–	–
Ecstasy	105	7 976	0,293	–	–
Khat	8	–	40,980	–	–
Feuilles de coca	1	–	0,150	–	–
Cocaïne	582	–	10,886	–	–
Méthamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	33	1 052	0,292	–	–
Méphédrone	–	–	–	–	–
Opiacés					
Héroïne	793	–	13,665	–	–
Morphine/Héroïne base	–	–	–	–	–
Opium	–	–	–	–	–
Méthadone	18	4	–	810,0	–
Autres produits de substitution	18	147	–	–	–
Hallucinogènes					
Champignons hallucinogènes (Psilocybes)	30	5	0,706	30,0	–
LSD	26	335	–	–	–
Mescaline	4	–	2,600	–	–
Autres hallucinogènes	14	1	0,278	–	–
Autres substances					
GHB/GBL	2	–	0,006	1 000,0	–
Autres substances stupéfiantes	5	168	3,166	–	–
Matières premières et produits ayant un effet présumé semblable à celui des stupéfiants (Swissmedic tableau e)	1	–	0,033	–	–
Médicament sur ordonnance contenant des subst. stupéfiantes	201	3 978	0,006	174,0	–
Médicament en vente libre contenant des subst. stupéfiantes	2	10	–	–	–
Substance pas encore connue	1	–	–	–	–

© OFS, Neuchâtel 2014

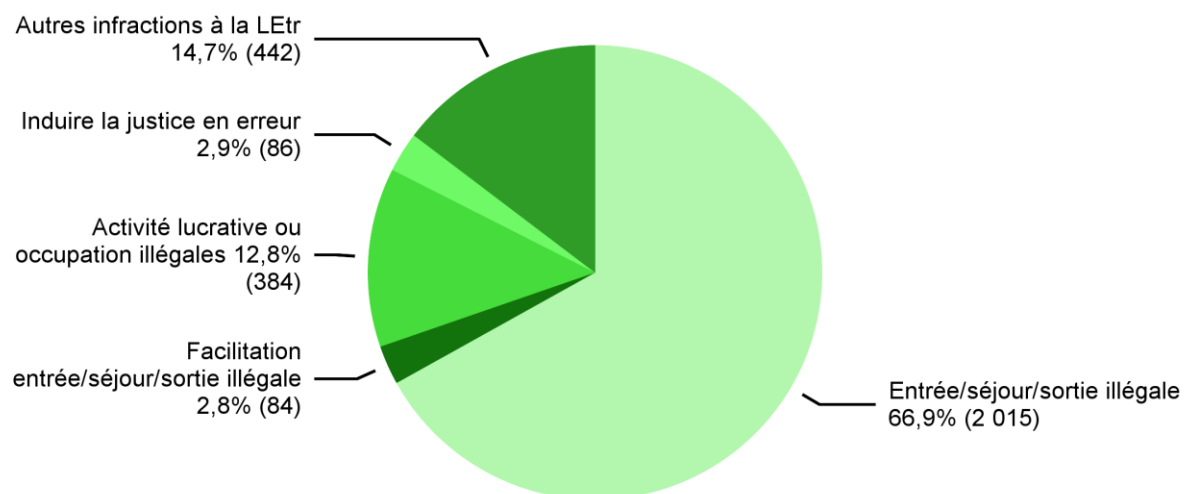
Tableau 31: Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants

¹⁶ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excède pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans le graphique/tableau ci-dessus qui concerne uniquement les dénonciations.

3.10 Loi sur les étrangers (LEtr)

3.10.1 Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 35: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

3.10.2 Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

	2012		2013		Différence
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	
Total infractions à la LEtr	2 828	100,0%	3 011	100,0%	6%
Total entrée/séjour/sortie illégal	1 742	99,9%	2 015	100,0%	16%
Viol. des dispo. sur l'entrée	256	100,0%	296	100,0%	16%
Séjour illégal	1 479	99,9%	1 716	99,9%	16%
Entrer/quitter CH sans passer par poste front. autorisé	3	100,0%	0	–	-100%
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	4	100,0%	3	100,0%	-25%
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	70	100,0%	84	100,0%	20%
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	61	100,0%	60	100,0%	-2%
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	1	100,0%	2	100,0%	100%
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	8	100,0%	22	100,0%	175%
Total activité lucrative ou occupation illégales	415	100,0%	384	100,0%	-7%
Exercer une activité lucrative sans autoris.	302	100,0%	273	100,0%	-10%
Procurer une activité lucrative sans autoris.	37	100,0%	36	100,0%	-3%
Occupation d'étrangers non autorisée	69	100,0%	68	100,0%	-1%
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	3	100,0%	5	100,0%	67%
Changement d'emploi sans autoris.	4	100,0%	2	100,0%	-50%
Total induire la justice en erreur	45	100,0%	86	100,0%	91%
Fausse indications / dissimulation de faits	39	100,0%	75	100,0%	92%
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	6	100,0%	11	100,0%	83%
Total autres infractions à la LEtr	556	100,0%	442	100,0%	-21%
Non-respect assign. lieu de résidence	399	100,0%	334	100,0%	-16%
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	137	100,0%	82	100,0%	-40%
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	2	100,0%	1	100,0%	-50%
Non-respect des conditions de l'autorisation	11	100,0%	4	100,0%	-64%
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	2	100,0%	15	100,0%	650%
Autres infractions à la LEtr	5	100,0%	6	100,0%	20%

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 32: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

4 Évolution

4.1 Tableaux

4.1.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Code pénal (CP)	61 557	67 800	61 634	64 774	69 004	67 222
Loi sur les stupéfiants (LStup)	11 824	13 537	14 252	14 210	14 596	13 590
Loi sur les Étrangers (LEtr)	1 831	2 129	2 648	2 610	2 828	3 011

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 33: Infractions selon la loi

4.1.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Total général du Code pénal	61 557	67 800	61 634	64 774	69 004	67 222
Total vie et intégrité corporelle	2 437	2 568	2 623	2 628	2 565	2 300
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	8	2	5	8	5	10
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	4	13	13	4	14	8
Lésions corporelles graves (Art. 122)	29	39	53	78	94	78
Lésions corporelles simples (Art. 123)	666	702	749	775	710	641
Total patrimoine	47 525	52 733	46 770	49 228	52 202	51 635
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	20 304	22 162	20 617	23 480	26 339	25 653
dont vol par effraction	5 312	5 397	5 041	5 582	5 761	6 202
dont vol à l'arrachée	127	113	108	182	160	170
Vol de véhicule (Art. 139) ¹⁷	10 469	9 872	8 777	9 085	7 655	7 589
Brigandage (Art. 140)	474	675	276	296	294	341
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	7 755	10 706	8 920	7 548	7 524	7 119
Escroquerie (Art. 146)	620	914	667	610	1 003	1 058
Extorsion et chantage (Art. 156)	31	22	26	26	18	138
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	87	133	143	76	114	132
Total honneur, domaine secret ou privé	1 274	1 307	1 437	1 296	1 541	1 377
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	151	260	276	256	245	238
Total liberté	6 996	7 491	7 194	7 647	7 853	8 067
Menaces (Art. 180)	996	1 033	1 007	996	1 040	945
Contrainte (Art. 181)	135	215	204	273	223	164
Traite d'êtres humains (Art. 182)	26	8	8	3	21	15
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	44	37	32	37	30	40
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	432	519	534	777	735	550
Total intégrité sexuelle	680	635	499	603	598	605
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	216	164	110	139	124	118
Viol (Art. 190)	61	55	56	70	52	55
Exhibitionnisme (Art. 194)	43	77	55	42	60	56
Pornographie (Art. 197)	140	120	104	105	120	165
Total danger collectif	541	336	392	391	365	335
Incendie intentionnel (Art. 221)	222	113	135	157	99	107
Total autorité publique	1 033	1 328	1 496	1 732	2 125	1 571
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	386	458	397	492	740	586
Total administration de la justice	197	183	156	153	174	191
Blanchiment d'argent (Art. 305bis)	64	31	37	28	36	64
Autres Code pénal	874	1 219	1 067	1 096	1 581	1 141

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 34: Titres du Code pénal et sélection d'infractions

¹⁷ Depuis 2013, l'art. 94 LCR "Vol d'usage" n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

4.1.3 Code pénal: Infractions par arrondissement administratif

Code pénal: Infractions par arrondissement administratif

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Arrondissement administratif Berne-Mittelland	30 130	32 922	29 191	32 222	34 249	32 458
Arrondissement administratif Biel/Bienne	9 339	11 621	10 533	10 841	11 269	11 077
Arrondissement administratif Thoun	5 248	5 518	4 782	4 483	4 746	4 706
Arrondissement administratif Haute-Argovie	3 624	3 785	3 539	3 441	4 002	4 177
Arrondissement administratif Seeland	3 056	2 858	2 822	2 963	3 247	3 522
Arrondissement administratif Emmental	3 205	3 615	3 529	3 380	3 434	3 341
Arrondissement administratif Interlaken-Oberhasli	2 968	2 981	2 813	3 254	2 982	2 751
Arrondissement administratif Jura bernois	2 108	2 379	2 384	2 378	2 901	2 626
Arrondissement administratif Frutigen et Bas-Simmental	1 241	1 389	1 391	1 261	1 427	1 420
Arrondissement administratif Haut-Simmental et Gessenay	634	732	638	518	518	573
Inconnu	–	–	12	33	229	571

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 35: Code pénal: Infractions par arrondissement administratif

4.1.4 Code pénal: Infractions par commune

Code pénal: Infractions par commune

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Bern	19 485	21 198	18 426	21 388	22 652	21 383
Biel/Bienne	7 016	8 596	8 205	8 419	8 957	8 493
Thun	3 411	3 543	3 149	3 069	3 039	3 016
Köniz	2 062	2 344	2 088	2 078	2 452	2 418
Langenthal	1 304	1 251	1 297	1 140	1 320	1 550
Interlaken	1 135	1 104	1 003	1 327	1 119	1 233
Lyss	935	855	924	1 127	940	1 000
Ostermundigen	811	1 043	1 052	1 080	872	968
Burgdorf	954	1 070	1 036	1 033	854	951
Muri bei Bern	788	764	708	707	877	733
Nidau	707	847	718	780	570	703
Ittigen	597	563	628	629	745	661
Spiez	525	524	559	599	599	627
Zollikofen	541	589	546	560	502	582
Worb	402	510	519	505	599	521
Moutier	457	475	467	492	597	508
Steffisburg	622	641	522	459	494	482
Münsingen	613	656	550	450	502	464
Herzogenbuchsee	471	446	373	398	345	422
Wohlen bei Bern	281	297	295	272	385	400
Saint-Imier	269	260	388	287	426	389
Münchenbuchsee	530	496	433	433	370	373
Belp	380	453	380	455	437	369
Brügg	305	599	368	398	287	350
Gampelen	73	94	81	68	102	310
Saanen	383	445	354	334	296	310
La Neuveville	278	377	285	272	332	302
Niederbipp	171	309	228	228	343	301
Kirchberg (BE)	250	362	329	283	310	300
Aarberg	252	257	248	259	357	285
Langnau im Emmental	283	343	363	376	317	283
Urtenen-Schönbühl	240	313	208	260	298	281
Unterseen	288	423	294	381	323	271
Moosseedorf	246	216	225	245	288	267
Aarwangen	187	169	133	141	279	265
Ins	164	174	197	197	285	246
Matten bei Interlaken	254	267	275	338	273	235
Lengnau (BE)	179	204	198	189	238	229
Konolfingen	249	203	225	208	255	227
Uetendorf	266	286	266	206	300	224
Autres communes	13 189	14 234	13 091	12 704	14 468	14 290

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 36: Code pénal: Infractions par commune

4.1.5 Infractions à la loi sur les stupéfiants

Infractions à la loi sur les stupéfiants

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Total infractions à la LStup¹⁸	11 824	13 537	14 252	14 210	14 596	13 590
Total possession/saisie	3 855	4 449	4 720	4 863	4 685	4 328
Possession/saisie contravention	3 478	3 886	4 224	4 368	4 313	3 880
Possession/saisie délit	341	507	435	436	296	350
Possession/saisie crime	36	56	61	59	76	98
Total consommation	6 918	7 773	8 227	8 262	8 666	8 113
Total culture/production	277	293	298	291	319	259
Culture/production contravention	119	155	187	185	176	134
Culture / production délit	117	94	82	98	106	100
Culture / production crime	41	44	29	8	37	25
Total trafic	733	981	953	736	839	764
Trafic délit	520	761	722	614	692	577
Trafic crime	213	220	231	122	147	187
Total contrebande	41	41	54	58	87	126
Importation, exportation, transit délit	26	27	35	51	85	104
Importation, exportation, transit crime	15	14	19	7	2	22

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 37: Infractions à la loi sur les stupéfiants

4.1.6 Loi sur les stupéfiants: Infractions par arrondissement administratif

Loi sur les stupéfiants: Infractions par arrondissement administratif

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Arrondissement administratif Berne-Mittelland	6 240	7 768	8 001	8 391	7 914	7 720
Arrondissement administratif Biel/Bienne	2 244	2 451	2 665	2 792	3 069	2 252
Arrondissement administratif Thourne	1 037	1 134	1 315	1 016	1 055	1 123
Arrondissement administratif Emmental	410	437	460	441	455	585
Arrondissement administratif Haute-Argovie	501	385	472	396	426	519
Arrondissement administratif Interlaken-Oberhasli	452	411	444	346	596	413
Arrondissement administratif Seeland	291	333	207	252	392	329
Arrondissement administratif Jura bernois	306	273	261	212	314	306
Arrondissement administratif Frutigen et Bas-Simmental	176	220	330	248	281	273
Arrondissement administratif Haut-Simmental et Gessenay	165	125	97	115	92	60
Inconnu	–	–	0	1	2	10

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 38: Loi sur les stupéfiants: Infractions par arrondissement administratif

¹⁸ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excède pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans le graphique/tableau ci-dessus qui concerne uniquement les dénonciations.

4.1.7 Loi sur les stupéfiants: Infractions par commune

Loi sur les stupéfiants: Infractions par commune

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Bern	5 357	6 866	6 967	7 359	6 756	6 433
Biel/Bienne	2 054	2 289	2 495	2 572	2 817	2 007
Thun	784	860	972	730	763	842
Burgdorf	247	215	180	150	132	239
Langenthal	130	118	200	155	195	233
Interlaken	189	187	193	158	276	194
Köniz	140	104	203	144	170	164
Steffisburg	112	92	129	165	120	126
Spiez	72	106	119	111	107	113
Lyss	102	94	63	103	132	112
Jegenstorf	6	15	24	29	18	109
Ostermundigen	87	65	72	123	115	92
Saint-Imier	51	55	48	45	70	90
Münsingen	55	55	29	82	125	85
Zollikofen	46	32	36	33	53	85
Ittigen	45	90	60	81	83	81
Nidau	60	44	52	58	96	78
Langnau im Emmental	17	51	56	63	46	73
Frutigen	37	51	69	27	70	71
Aarwangen	22	16	51	49	54	69
Unterseen	53	23	36	43	54	67
Münchenbuchsee	44	51	43	44	27	63
Tavannes	15	20	37	49	35	60
Moutier	58	54	39	26	68	59
Worb	36	43	42	70	65	59
Brügg	36	43	20	48	26	53
Urtenen-Schönbühl	31	68	29	12	32	50
Wichtrach	7	22	11	22	8	49
Heimberg	34	48	92	30	24	41
Aarberg	26	20	10	18	55	39
Muri bei Bern	26	26	21	32	44	39
Konolfingen	9	22	39	28	26	38
Wohlen bei Bern	18	14	34	16	22	37
Bolligen	6	11	11	12	23	34
Brienz (BE)	26	10	23	2	23	33
Matten bei Interlaken	38	54	22	23	59	33
Moosseedorf	10	18	9	42	19	32
Belp	55	49	30	36	18	31
Hindelbank	21	23	27	27	10	30
Saanen	108	78	61	83	59	28
Autres communes	1 552	1 435	1 598	1 310	1 701	1 419

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: Infractions par commune

4.1.8 Infractions à la loi sur les étrangers

Infractions à la loi sur les étrangers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Total général infractions à la LEtr	1 831	2 129	2 648	2 610	2 828	3 011
Total entrée/séjour/sortie illégal	1 055	1 347	1 649	1 851	1 742	2 015
Violation des dispositions sur l'entrée	99	159	177	262	256	296
Séjour illégal	952	1 180	1 464	1 583	1 479	1 716
Entrer/sortir sans passer par poste front. autorisé	4	2	5	2	3	0
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	0	6	3	4	4	3
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	108	103	97	58	70	84
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	84	85	87	53	61	60
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	2	3	1	0	1	2
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	22	15	9	5	8	22
Total activité lucrative ou occupation illégales	274	286	345	216	415	384
Exercer une activité lucrative sans autoris.	160	183	224	155	302	273
Procurer une activité lucrative sans autoris.	18	21	25	13	37	36
Occupation d'étrangers non autorisée	78	66	78	45	69	68
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	15	6	13	2	3	5
Changement d'emploi sans autoris.	3	10	5	1	4	2
Total induire la justice en erreur	37	67	75	32	45	86
Fausse indications / dissimulation de faits	33	57	71	28	39	75
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	4	10	4	4	6	11
Total autres infractions à la LEtr	357	326	482	453	556	442
Non-respect assign. lieu de résidence	217	165	318	294	399	334
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	127	138	154	135	137	82
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	0	2	1	0	2	1
Non-respect des conditions de l'autorisation	8	12	3	11	11	4
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	5	9	5	11	2	15
Autres infractions à la LEtr	0	0	1	2	5	6

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 40: Infractions à la loi sur les étrangers

4.1.9 Loi sur les étrangers: Infractions par arrondissement administratif

Loi sur les étrangers: Infractions par arrondissement administratif

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Arrondissement administratif Berne-Mittelland	633	837	1 115	1 096	1 287	1 366
Arrondissement administratif Biel/Bienne	732	789	924	866	777	729
Arrondissement administratif Haute-Argovie	104	63	131	133	260	258
Arrondissement administratif Seeland	49	102	40	90	73	154
Arrondissement administratif Thoun	69	118	127	72	103	151
Arrondissement administratif Jura bernois	53	67	97	62	101	110
Arrondissement administratif Interlaken-Oberhasli	92	55	115	167	117	103
Arrondissement administratif Emmental	66	79	59	65	52	89
Arrondissement administratif Frutigen et Bas-Simmental	7	15	23	46	43	41
Arrondissement administratif Haut-Simmental et Gessenay	24	4	12	13	12	9
Inconnu	–	–	5	0	3	1

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 41: Loi sur les étrangers: Infractions par arrondissement administratif

4.1.10 Loi sur les étrangers: Infractions par commune

Loi sur les étrangers: Infractions par commune

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Bern	491	617	937	917	1 113	1 155
Biel/Bienne	645	751	842	780	709	679
Thun	46	71	94	52	72	108
Langenthal	20	23	46	51	110	74
Köniz	29	53	42	21	39	64
Aarwangen	16	8	19	49	56	61
Interlaken	12	8	23	52	56	48
Lyss	27	23	14	38	25	39
Spiez	3	10	13	36	29	37
Ostermundigen	15	17	19	10	2	29
Gampelen	2	3	14	25	12	22
Steffisburg	7	15	17	12	5	21
Worb	4	13	9	31	9	21
Moutier	11	19	14	14	40	20
Herzogenbuchsee	13	5	3	4	13	17
Kappelen	0	0	1	5	9	17
Büren an der Aare	0	9	0	7	8	16
Thunstetten	1	2	1	0	31	16
Lauterbrunnen	42	32	25	32	21	15
Reconvilier	1	1	7	12	5	15
Tramelan	5	5	22	13	15	15
Aarberg	3	7	3	5	1	14
Nidau	50	21	45	40	28	14
Oberdiessbach	2	2	2	6	7	14
Unterseen	7	1	26	17	17	14
Signau	0	0	1	8	7	13
Affoltern im Emmental	0	0	0	0	1	12
Kallnach	0	0	0	3	2	12
Burgdorf	35	26	7	7	16	11
Crémines	0	0	5	0	0	11
Niederbipp	13	3	0	8	10	11
Pieterlen	6	4	3	8	2	10
Roggwil (BE)	0	0	12	1	4	10
Studen (BE)	5	1	0	1	0	10
Wiedlisbach	3	4	0	2	7	10
Huttwil	1	0	5	3	2	9
Ins	1	4	2	1	6	9
Kirchlindach	0	1	7	6	3	9
Langnau im Emmental	0	0	1	12	3	9
Lyssach	6	21	4	8	5	9
Autres communes	307	349	363	313	328	311

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 42: Loi sur les étrangers: Infractions par commune

4.1.11 Infractions de violence

Infractions de violence

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Total infractions de violence	4 456	4 942	4 535	4 712	4 874	4 442
Violence grave (exercée)	104	122	127	161	165	151
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	12	15	18	12	19	18
Homicides avec arme à feu	1	4	8	7	7	2
Homicides avec arme coupante/tranchante	7	9	8	4	8	12
Homicides avec arme contondante/d'estoc	1	0	1	0	0	0
Homicides avec violence physique	2	1	0	1	3	3
Homicides autre instrument	1	0	0	0	0	1
Homicides sans notion/inconnu	0	1	1	0	1	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	29	39	53	78	94	78
Lés. corp. graves avec arme à feu	6	0	0	1	2	2
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	6	9	8	16	17	9
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	1	8	5	3	6	4
Lés. corp. graves avec violence physique	14	17	35	49	55	33
Lés. corp. graves autre instrument	2	2	2	6	12	30
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	3	3	3	2	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	61	55	56	70	52	55
Brigandage (Art. 140 al. 4)	2	13	0	1	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	3 325	3 765	3 375	3 529	3 652	3 209
Lésions corporelles simples (Art. 123)	666	702	749	775	710	641
Voies de fait (Art. 126)	1 316	1 328	1 383	1 311	1 263	1 140
Participation à rixe (Art. 133) ¹⁹	86	163	133	112	132	146
Participation à agression (Art. 134) ¹⁹	173	161	142	187	190	113
Brigandage (Art. 140 al. 1–3)	472	662	276	295	294	341
Contrainte (Art. 181)	135	215	204	273	223	164
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	44	37	32	37	30	40
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	1	0	0	1	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	47	38	59	47	68	37
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	386	458	397	492	740	586
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	0	0	0	1	1
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 027	1 055	1 033	1 022	1 057	1 082
Menaces (Art. 180)	996	1 033	1 007	996	1 040	945
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	31	22	26	26	17	137

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 43: Infractions de violence

¹⁹ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus).

4.1.12 Infractions de violence domestique

Infractions de violence domestiques

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Total infractions de violence domestiques	1 567	1 417	1 556	1 464	1 470	1 348
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	3	2	2	5	3	5
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	1	4	4	1	0	1
Lésions corporelles graves (Art. 122)	5	4	6	11	4	7
Lésions corporelles simples (Art. 123)	118	122	159	154	117	117
Voies de fait (Art. 126)	564	504	554	514	519	456
Mise en danger vie (Art. 129)	12	15	14	11	10	1
Injure (Art. 177)	165	134	160	141	183	156
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179septies)	99	69	43	51	43	59
Menaces (Art. 180)	412	391	415	361	400	388
Contrainte (Art. 181)	58	67	66	77	66	45
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	21	21	14	15	12	18
Actes sexuels enfant (Art. 187)	32	23	20	29	13	28
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0	3	2	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	12	11	25	14	17	3
Viol (Art. 190)	24	13	24	22	23	25
AOS ²⁰ sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	0	4	2	1	5	1
Autres articles du CP ²¹	41	33	48	54	53	38

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 44: Infractions de violence domestiques

²⁰ Actes d'ordre sexuel.

²¹ Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (art. 115 CP), Interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (art. 124 CP), exposition (art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (art. 136 CP), diffamation (art. 173 CP), calomnie (art. 174 CP), mariage/partenariat forcé (art. 181a CP), prise d'otage (art. 185 CP), abus de la détresse (art.193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (art.260 bis CP).

4.1.13 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Total patrimoine²²	47 607	52 796	46 778	49 228	52 202	51 635
Appropri. illégitime (Art. 137)	26	13	10	224	247	224
Abus de confiance (Art. 138)	198	158	168	138	185	201
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	20 304	22 162	20 617	23 480	26 339	25 653
Vol de véhicule (Art. 139) ²²	10 469	9 872	8 777	9 085	7 655	7 589
Brigandage (Art. 140)	474	675	276	296	294	341
Soustraction de chose (Art. 141)	51	81	52	95	68	60
Soustraction de données (Art. 143)	47	29	27	214	408	291
Accès indu sys. info (Art. 143 bis)	47	22	19	20	23	35
Dom. à la propriété (Art. 144)	7 755	10 706	8 920	7 548	7 524	7 119
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	6 794	7 187	6 308	6 448	7 381	7 691
Escroquerie (Art. 146)	620	914	667	610	1 003	1 058
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	385	412	460	609	605	537
Filouterie d'auberge (Art. 149)	30	36	34	47	42	40
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	13	22	26	20	26	32
Extorsion et chantage (Art. 156)	31	22	26	26	18	138
Gestion déloyale (Art. 158)	21	21	16	16	10	28
Détournement de salaire (Art. 159)	32	50	48	84	63	94
Recel (Art. 160)	172	215	152	137	145	193
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	24	23	19	15	22	18
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	48	97	110	52	85	98
Autres infractions contre le patrimoine	66	79	46	64	59	195

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 45: Infractions contre le patrimoine

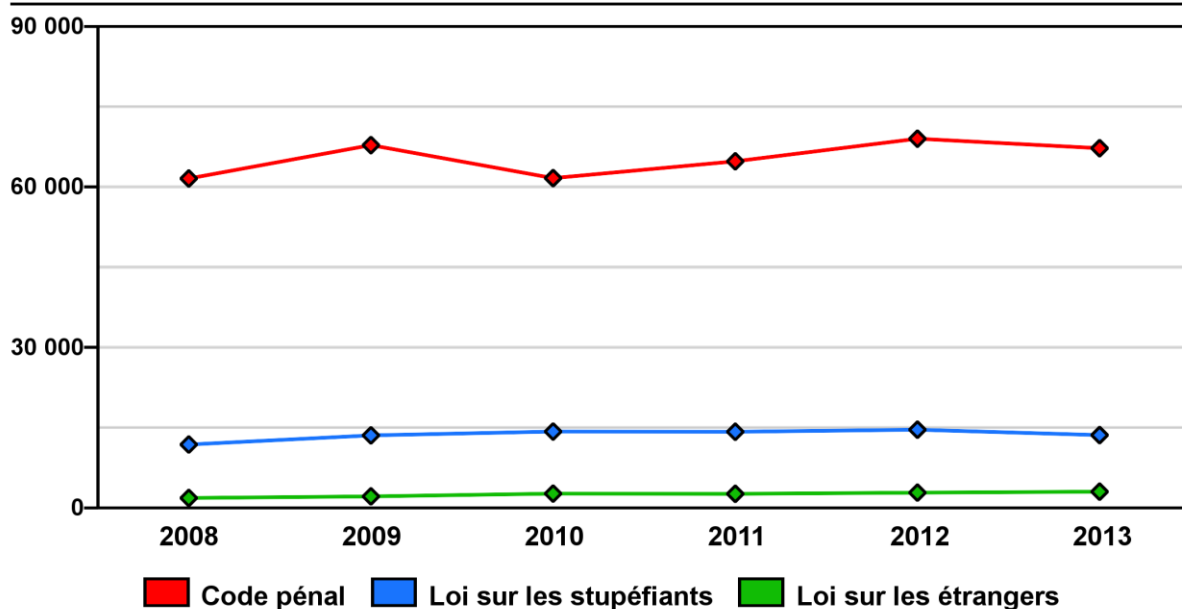
²² Depuis 2013, l'art. 94 LCR "Vol d'usage" n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

4.2 Graphiques

Afin d'observer facilement l'évolution des dénonciations enregistrées par la police, une sélection de graphiques a été effectuée. Pour chaque graphique, le total est indiqué par une ligne noire, soit pour les lois (Code pénal et LStup) ou les titres du code pénal. Les autres couleurs représentent l'évolution d'infractions ou de groupes d'infractions choisis.

4.2.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi



État de la base de données: 10.2.2014

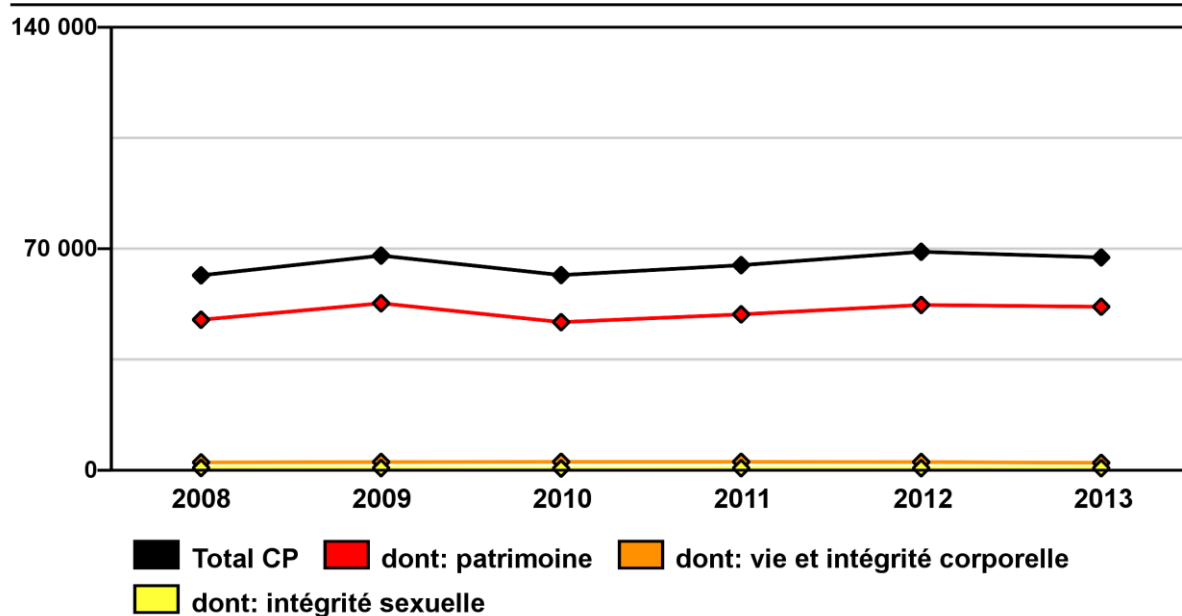
Source(s): SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 36: Infractions selon la loi

4.2.2 Code pénal: sélection de titres

Code pénal: sélection de titres



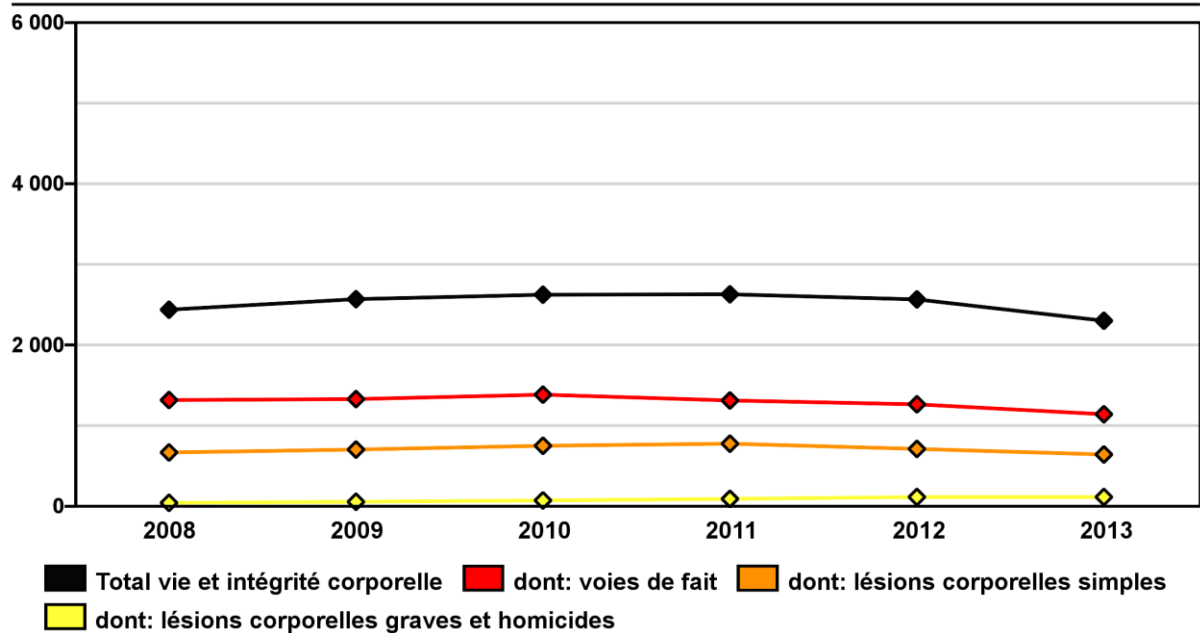
État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

4.2.3 Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle



État de la base de données: 10.2.2014

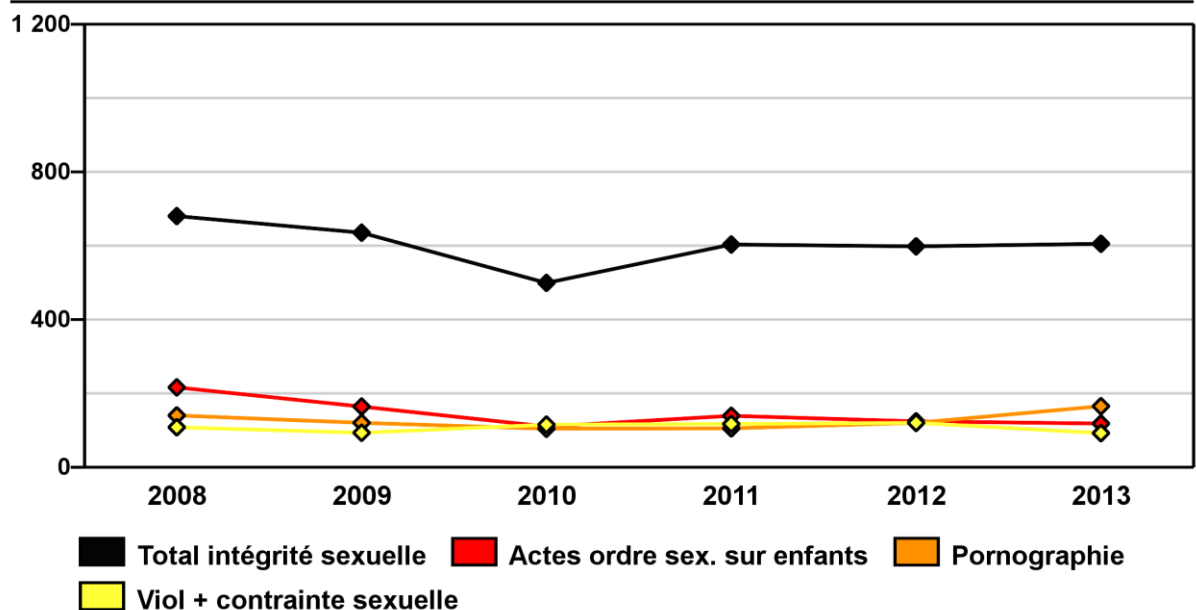
Source(s): SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 38: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

4.2.4 Infractions contre l'intégrité sexuelle

Infractions contre l'intégrité sexuelle



État de la base de données: 10.2.2014

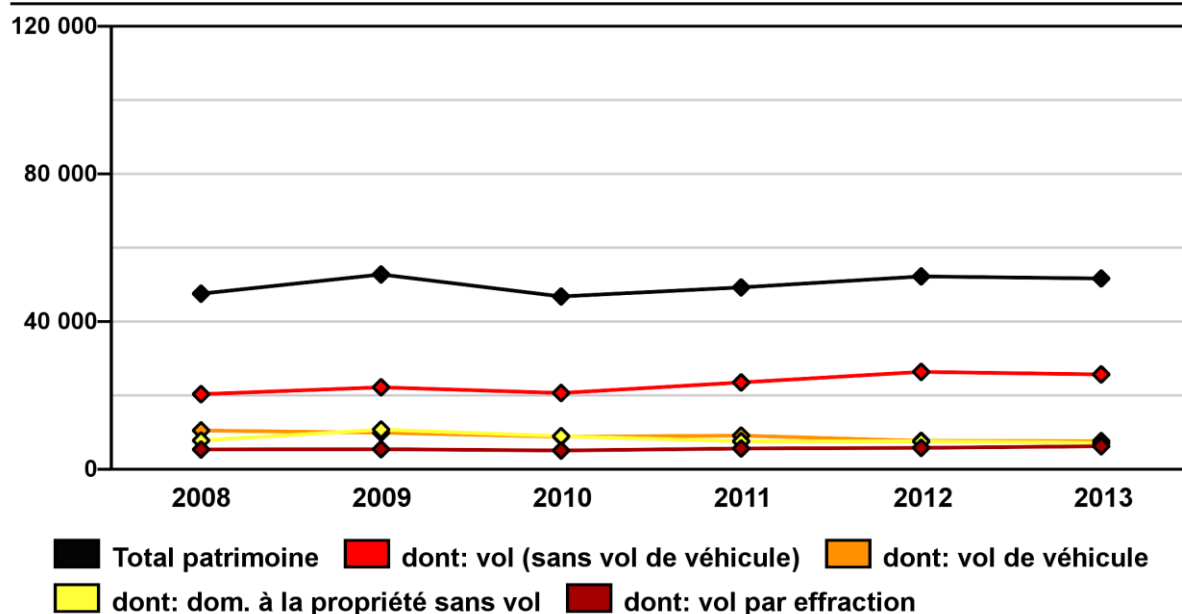
Source(s): SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 39: Infractions contre l'intégrité sexuelle

4.2.5 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine



État de la base de données: 10.2.2014

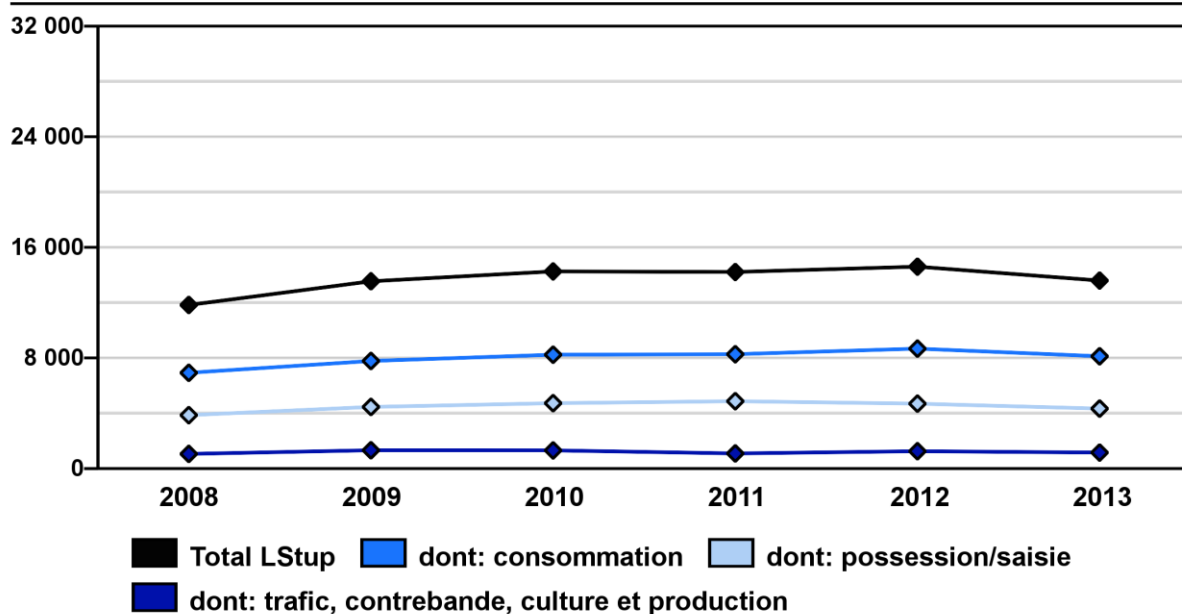
Source(s): SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 40: Infractions contre le patrimoine

4.2.6 Infractions à la loi sur les stupéfiants

Infractions à la loi sur les stupéfiants



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 41: Infractions à la loi sur les stupéfiants

5 Suppléments cantonaux en fonction des besoins

5.1 Événements cantonaux

Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements

	2012	2013	Différence
Total incendies	215	195	-9%
Total incendies de véhicule	56	68	21%
Total explosions	0	4	400%
Total décès extraordinaires	288	391	36%
Total suicides	251	272	8%
dont par arme à feu	38	34	-11%
dont par pendaison	47	39	-17%
dont par noyade	3	10	233%
dont par inhalation de gaz	3	2	-33%
dont par empoisonnement	2	2	0%
dont par absorption de médicaments	16	11	-31%
dont par collision	29	12	-59%
dont par précipitation dans le vide	16	22	38%
dont par arme blanche	5	9	80%
dont par étouffement	3	5	67%
dont par immolation	1	1	0%
dont par explosion	1	0	-100%
dont par le biais d'une organisation d'aide au suicide	86	124	44%
dont par électrocution	1	0	-100%
dont par autres modalités/modalités inconnues	0	1	100%
Total tentatives de suicide	163	195	20%
Total accidents (sans LCR)	139	153	10%
dont de travail	54	66	22%
dont de sport ou loisir	52	45	-13%
dont noyade ou accident de plongée	6	2	-67%
dont de montagne	8	6	-25%
dont d'avion/aérien	5	2	-60%
dont de navigation	0	1	100%
dont de chemin de fer (Y.c de téléphérique et funiculaire)	4	7	75%
dont avalanche	0	1	100%
dont accident chimique (poison, gaz)	4	15	275%
dont autres accidents	6	8	33%
Total personnes disparues	221	205	-7%
Total interventions dans la sphère privée	292	289	-1%

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 46: Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements

5.2 Infractions à des lois cantonales et à des ordonnances

Infractions à des lois cantonales et à des ordonnances

	2012		2013	
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions
LDPén (Omission de prêter main-forte à la police)	4	4	0	0
LDPén (Exploitation de la crédulité)	0	0	14	13
LDPén (Souillure de la propriété d'autrui)	60	20	44	25
LDPén (Matériel servant à la commission d'actes punissables)	35	34	63	62
LDPén (remet spiritueux/tabac à un enfant/jeune)	7	7	19	19
LDPén (Tapage nocturne, conduite inconvenante)	1012	1003	741	734
LDPén (Refus d'indiquer son nom)	220	216	163	162
LDPén (Mise en danger par des animaux)	10	9	9	9
LDPén (Interdiction de se masquer)	18	18	0	0
Loi sur le repos pendant les jours fériés officiels	3	3	3	3
Loi sur les constructions du 9 juin 1985	33	33	51	51
Ordonnance sur les constructions	11	11	1	1
Loi cantonale sur la protection des eaux	10	10	14	14
Ordonnance sur la lutte contre les accidents d'hydrocarbures du 30 décembre 1969	0	0	1	1
Loi sur les déchets	102	79	119	97
Loi sur la protection de l'air	5	5	12	11
Loi sur la santé publique	1	1	1	1
Loi cantonale du 5 mai 1997 sur les forêts	34	33	24	21
Loi du 25 mars 2002 sur la chasse et la protection de la faune sauvage	63	62	29	28
Ordonnance du 26 février 2003 sur la protection de la faune sauvage	7	7	0	0
Loi du 21 juin 1995 sur la pêche	8	8	6	6
LHR (Loi du 11 novembre 1993 sur l'hôtellerie et la restauration)	56	54	50	50
LPTP (Loi sur la protection contre le tabagisme passif)	5	5	11	11
Ordonnance du 4 août 1993 sur l'école obligatoire	1	1	0	0
Ordonnance cantonale du 29 octobre 1997 sur les forêts	17	16	0	0
Ordonnance sur la chasse du 26 février 2003	9	9	1	1
Ordonnance du 20 septembre 1995 sur la pêche	2	2	0	0
Ordonnance du 13 avril 1994 sur l'hôtellerie et la restauration	8	8	3	3
LHR (Interdiction de servir de l'alcool Art. 29)	4	4	10	9
LHR (ne ferme pas l'établissement à l'heure prescrite Art. 49e)	69	69	55	54
LHR (Infraction contre le tabagisme passif de la part de l'exploitant/e)	19	19	15	15
LHR (Infraction à l'interdiction de fumer en tant que client/e)	0	0	1	1
LHR (Obligation de la personne responsable d'un établissement d'hôtellerie et de restauration de veiller à l'ordre et à la tranquillité dans son établissement)	26	26	17	17
Ordonnance du 28 février 2007 sur la protection contre les nuisances sonores et les rayons laser lors de manifestations (Ordonnance son et laser)	13	13	28	27
Loi sur l'établissement et le séjour des Suisses	6	6	6	6
Ordonnance concernant le registre des électeurs (ORE)	2	2	0	0
LHR (Violation des conditions d'exploitation relatives aux établissements d'hôtellerie et de restauration)	37	37	30	30
Loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc)	14	13	26	25
Loi du 15 septembre 1992 sur la protection de la nature	9	9	1	1
Loi sur le commerce et l'industrie (LCI)	1	1	15	15
Loi sur la protection du patrimoine (LPat)	2	2	1	1
Loi sur l'entretien et l'aménagement des eaux (LAE)	1	0	1	1
Loi sur les chiens (LC)	0	0	70	67

Infractions à des lois cantonales et à des ordonnances

	2012		2013	
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions
Loi sur l'exercice de la prostitution (LEP)	0	0	5	5
Total des infractions à des lois cantonales et à des ordonnances	1944	1859	1664	1601

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 1: Infractions à des lois cantonales et à des ordonnances

6 Glossaire méthodologique

6.1 Introduction

La SPC recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Sont enregistrés tous les articles du code pénal (CP), mais également les dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions contre la LEtr et la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies. De même, les infractions liées au trafic routier ne sont pas recensées de manière exhaustive.

6.2 Définitions

6.2.1 *Le cas/l'affaire*

Par cas, il faut entendre l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'un dépôt de plainte ou d'une procédure d'enquête policière. Une saisie absolument homogène n'est pas possible au niveau des cas, puisque les cantons présentent des répartitions de compétences différentes et des usages disparates dans l'établissement des rapports, une diversité que seul un gros investissement permettrait d'harmoniser. Le nombre des cas est certes mentionné, mais le dénombrement des cas n'est pas primordial dans le cadre de la SPC.

6.2.2 *L'infraction*

Un acte est enregistré comme une ou plusieurs infractions s'il enfreint un ou plusieurs articles de loi. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (p. ex. homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

6.2.3 *L'infraction élucidée/la personne prévenue*

Une infraction est considérée élucidée lorsque, d'un point de vue policier, une personne peut être identifiée comme le prévenu de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme prévenu. Sont également considérés comme prévenus, les instigateurs, les coauteurs et les complices. Le statut attribué correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure.

6.2.4 *La personne lésée*

Les lésés sont des personnes qui ont subi une atteinte à leur intégrité physique, psychique, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales qui ont annoncé un dommage matériel ou économique (p. ex. vol à l'étalage) sont également comprises dans cette catégorie. Grâce au caractère supplémentaire «personne morale» ou «personne physique», les deux catégories différentes de lésés peuvent être dissociées l'une de l'autre.

6.2.5 *La population résidente permanente*

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la statistique de la population et des ménages (STATPOP) remplace la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP). Avec l'introduction de STATPOP, la notion de « population résidente permanente » a été redéfinie compte tenu des recommandations internationales (ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population RS 431.112.1, art. 2, let. d). La population résidente permanente, telle qu'elle est définie dans STATPOP à partir de 2010, comprend, en plus de la population qui était considérée dans ESPOP, les personnes dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de résidence en Suisse.

Concernant la présente statistique policière de la criminalité et les prévenus étant dans un processus d'asile, il n'est pas possible de déterminer s'ils totalisent ou non 12 mois de résidence en Suisse. Ils sont par conséquent tous inclus dans la catégorie «asile» ou «autres».

6.2.6 *Etat des communes*

Dans le présent fascicule, nous nous sommes basés sur l'état des communes au 14 avril 2013. Cette fusion est rétroactivement appliquée pour les années précédentes afin d'être en mesure de comparer les communes dans le temps.

6.3 Principes d'exploitation des données

6.3.1 *Statistique de sortie*

La date de sortie est définie comme la date d'exploitation standard.

Les exploitations selon la date de sortie indiquent le nombre d'affaires dont la police a «achevé» le traitement et/ou qu'elle a dénoncées pour le mois ou l'année précédent. Les affaires criminelles ou événements policiers des années civiles précédentes peuvent également y figurer.

6.3.2 *Principe du lieu de commission de l'infraction*

Seules seront prises en considération les infractions qui ont eu lieu sur le territoire suisse, resp. sur le territoire cantonal considéré ou dont le dommage s'est produit sur ce territoire sans que la personne lésée ne l'ait quitté.

6.3.3 *Comptage des personnes ou comptage unique*

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'actes qui lui sont attribués.

Lors de l'établissement de listes de différents articles de loi, les personnes à qui plusieurs infractions sont imputées sont recensées inévitablement de manière répétée par article, titre ou loi.

6.4 Chiffres clés

Diverses formes d'indices sont utilisées pour décrire le domaine couvert par la statistique de la criminalité. La distinction entre les chiffres absolus et relatifs y est centrale.

6.4.1 *Chiffres absolus*

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne sont guère significatifs et ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

6.4.2 *Chiffres relatifs*

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (par ex. nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (par ex. l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (par ex. comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population résidente permanente à la fin de l'année précédente. Les chiffres utilisés sont ceux de l'ESPOP jusqu'en 2010 et dès 2011, ceux de la nouvelle STATPOP (voir 6.2.5).

$$VF = \frac{\text{Infractions enregistrées} \times 1000}{\text{Effectif de la population}}$$

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que seule une partie des infractions commises arrivent à la connaissance de la police et que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc., (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique

policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle entraîne des distorsions à la hausse.

Taux de prévenus (TP)

Le taux de prévenus (TP) représente le nombre de suspects identifiés, calculé pour 1000 habitants du groupe de population correspondant, sans prendre en compte les mineurs de moins de dix ans. Conformément au TP, le taux de lésés peut également être calculé.

$$TP = \frac{\text{Prévenus dès 10 ans} \times 1000}{\text{Groupe de population correspondant dès 10 ans}}$$

La problématique du taux de prévenus (TP) découle des multiples zones de criminalité cachée:

- chiffre noir des infractions qui ne sont pas l'objet de plainte,
- chiffre noir des infractions qui ne sont pas élucidées.

C'est pourquoi le TP ne peut pas refléter le taux de criminalité effectif, mais au mieux les taux de criminalité calculés, pour divers groupes, sur la base des enregistrements effectués par la police. Un calcul du taux de criminalité des prévenus non suisses et non-inscrits officiellement (autres étrangers) ne sera pas possible en raison de la taille inconnue de ce groupe de population.

6.4.3 Graphiques

Dans les graphiques, la somme des pourcentages n'équivaut pas toujours à 100% en raison des arrondis. Par exemple, trois fois 33.33% (arrondi 33.3%) donne un total de 99.9% au lieu de 100%.

7 Index des tableaux

Tableau 1: Élucidations et évolution des infractions selon la loi	10
Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions	11
Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif	14
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune	16
Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif	18
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune	20
Tableau 7: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif	22
Tableau 8: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune	24
Tableau 9: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	30
Tableau 10: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	31
Tableau 11: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	32
Tableau 12: Code pénal : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	33
Tableau 13: Loi sur les stupéfiants : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	33
Tableau 14: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	34
Tableau 15: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal	34
Tableau 16: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	36
Tableau 17: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité	40
Tableau 18: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe	41
Tableau 19: Violences domestiques: évolution des infractions	43
Tableau 20: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	45
Tableau 21: Infractions contre le patrimoine : élucidations et évolution des infractions	48
Tableau 22: Brigandage selon l'instrument : élucidations et évolution des infractions	49
Tableau 23: Type de vol : élucidation et évolution des infractions	50
Tableau 24: Vol de véhicule : élucidations et évolution des infractions	53
Tableau 25: Dommages à la propriété : élucidations et évolution des infractions	54
Tableau 26: Loi sur les stupéfiants : élucidations et évolution des infractions	58
Tableau 27: Loi sur les stupéfiants : consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus	60
Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	61
Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile	61
Tableau 30: Décès dus à la drogue: évolution	62
Tableau 31: Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants	63
Tableau 32: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions	65
Tableau 33: Infractions selon la loi	66
Tableau 34: Titres du Code pénal et sélection d'infractions	67
Tableau 35: Code pénal: Infractions par arrondissement administratif	68
Tableau 36: Code pénal: Infractions par commune	69
Tableau 37: Infractions à la loi sur les stupéfiants	70
Tableau 38: Loi sur les stupéfiants: Infractions par arrondissement administratif	70
Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: Infractions par commune	71
Tableau 40: Infractions à la loi sur les étrangers	72
Tableau 41: Loi sur les étrangers: Infractions par arrondissement administratif	73
Tableau 42: Loi sur les étrangers: Infractions par commune	74
Tableau 43: Infractions de violence	75
Tableau 44: Infractions de violence domestiques	76
Tableau 45: Infractions contre le patrimoine	77
Tableau 46: Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements	81

8 Index des figures

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi	9
Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal	10
Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes).....	12
Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (‰) par arrondissement administratif	13
Figure 5: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune	15
Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par arrondissement administratif	17
Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): Fréquence (‰) par commune	19
Figure 8: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par arrondissement administratif	21
Figure 9: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune	23
Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe	25
Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe	26
Figure 12: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe	26
Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (Suisse/étrangers selon le statut de séjour).....	27
Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence	35
Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé	37
Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées	37
Figure 17: Homicides (art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives.....	38
Figure 18: Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument.....	39
Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction	42
Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu.....	44
Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	45
Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit.....	46
Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	47
Figure 24: Brigandage selon l'instrument	49
Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol	50
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé	51
Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées.....	52
Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule	53
Figure 29: Dommages à la propriété : répartition selon le contexte.....	54
Figure 30: Vandalisme selon le mode opératoire	55
Figure 31: Vandalisme selon l'endroit ou l'objet.....	56
Figure 32: Loi sur les stupéfiants : répartition selon la forme d'infraction	57
Figure 33: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances	59
Figure 34: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances.....	60
Figure 35: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction.....	64
Figure 36: Infractions selon la loi	78
Figure 37: Code pénal: sélection de titres	79
Figure 38: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle.....	79
Figure 39: Infractions contre l'intégrité sexuelle.....	79
Figure 40: Infractions contre le patrimoine.....	80
Figure 41: Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	80